



HENALLUX

CATÉGORIE DE PÉDAGOGIE

Bastogne

Régendat

Jean-François Stoffel

*Critique historique et critique de
l'information*

2016

Préface

I. CONTENU DU COURS

Le contenu de ce cours est déterminé non seulement par son titre, mais encore par sa position au sein du programme des cours. Consacré spécifiquement à la critique historique et à la critique de l'information, sa position au premier semestre de la première année de formation commande un certain nombre de préliminaires. Aussi, avant de définir ce qu'est la critique historique [chap. IV] et de nous attarder sur la critique externe [chap. VI] et la critique interne [chap. VII], nous commencerons par évoquer ce qu'est l'histoire [chap. I], à quoi elle peut servir [chap. II], et enfin quelles sont les grandes étapes d'une recherche historique [chap. III], pour mieux faire ressortir le contexte dans lequel la critique historique se situe.

II. LECTURE COMPLÉMENTAIRE

Les étudiants sont instamment invités à lire l'ouvrage suivant dont ils pourront disposer lors de l'examen :

DORBAN (Michel), *Critique de l'information : contribution de la critique historique*. – Louvain-la-Neuve : Academia Bruylant, 2000. – 136 p. – (Péda-sup ; 41).

S'inscrivant non seulement dans une stratégie de culture historique, mais encore dans une politique de maîtrise et de gestion de l'information, les étudiants ont toute latitude pour annoter cet ouvrage et/ou pour l'enrichir d'index, ces mesures devant leur permettre de retrouver facilement et rapidement les informations qui leur seront demandées. Lors de l'examen, une question à « livre ouvert » portera sur cet ouvrage.

REMARQUE. — Pour des consignes plus précises, cf. le *Vade-mecum*.

III. EXERCICE PRATIQUE

Afin que les étudiants mettent concrètement en œuvre cet esprit critique auquel le cours essaye de les sensibiliser, il leur est demandé de relever, dans le media de leur choix (livre, journal, revue, film, documentaire, reportage, journal télévisé...), un exemple d'infraction aux règles de la critique historique ou de la critique de l'information. Lors des dernières

séances de cours, ils présenteront aux autres étudiants l'exemple qu'ils ont retenu, en s'attachant à bien mettre en évidence pourquoi cet exemple constitue, selon eux, une infraction aux règles évoquées.

REMARQUE. — Pour des consignes plus précises, cf. le *Vade-mecum*.

Qu'est-ce que l'histoire ?

I. DÉFINITION

1. Un mot polysémique

Dans la langue française, le mot « histoire » (qui vient d'un mot grec signifiant « enquête ») est polysémique et donc ambigu, puisqu'il peut s'entendre de trois manières différentes. Il peut en effet désigner :

1. une réalité *objective*, à savoir ce qui est arrivé ;
2. une réalité *subjective*, en l'occurrence le récit de ce qui est arrivé ;
3. une activité de connaissance, soit cette *discipline*, rigoureuse et scientifique, à laquelle se consacre l'historien.

Contrairement à d'autres langues (*), le français ne permet donc pas de distinguer ce qui est arrivé (une suite d'événements) du récit de ce qui est arrivé (le récit de cette suite d'événements) (**).

(*) Le néerlandais (« Geschiedenis » / « Verhaal ») et l'anglais (« History » / « Story ») permettent en revanche de distinguer la réalité objective de l'histoire de sa réalité subjective.

(**) Sans que cette solution soit tout à fait heureuse, on pourrait utiliser le mot « histoire » avec une majuscule pour désigner l'histoire objective et avec une minuscule pour nommer le récit que nous en dressons.

2. Histoire du passé de l'homme

« Qu'est-ce donc que l'histoire ? Je proposerai de répondre : L'histoire est la connaissance du passé humain » [Henri-Irénée MARROU (1904-1977)]

Mais de quoi l'histoire veut-elle tracer le récit ? Non pas du passé de l'univers (cosmogonie), ni du passé des êtres vivants (biologie), ni même du passé de l'espèce humaine (paléontologie humaine), mais du passé de l'homme en tant qu'homme, c.-à-d. de l'homme déjà devenu homme. Par son récit, c'est en effet l'homme lui-même, tel qu'il s'est exprimé dans ses œuvres et dans ses productions, qu'elle veut comprendre. Comprendre l'homme d'autrefois, assurément, mais pour comprendre l'homme de toujours !

3. Différente du roman

« L'histoire est le récit des faits donnés pour vrais, au contraire de la fable qui est le récit des faits donnés pour faux. » [François Marie AROUET, dit VOLTAIRE (1694-1778)]

Si l'histoire subjective (c.-à-d. celle de l'historien) est récit, en quoi se différencie-t-elle du roman ? En première approximation, on pourrait répondre que l'histoire, contrairement au roman, est le récit d'événements *vrais*. En se souvenant de la définition de Voltaire, on précisera immédiatement cette réponse en stipulant que l'histoire est le récit d'événements *donnés pour vrais* (mais qui ne le sont peut-être pas), alors que le roman est le récit d'événements *donnés pour faux* (alors qu'ils sont peut-être vrais).

On notera également que l'écart qui est susceptible d'exister entre le statut donné à ces événements et leur statut réel est, dans le premier cas, la plupart du temps inconscient et involontaire (*), alors qu'il a de forte chance, dans le second cas, d'être conscient et volontaire (**).

(*) Sauf à supposer quelque malhonnêteté de la part de l'historien, c'est en toute bonne foi qu'il donne pour vrais des faits dont d'autres savent déjà ou dont on saura bientôt qu'ils étaient, en réalité, faux.

(**) Pensons au romancier qui, tout en s'inspirant de son propre vécu (les faits sont donc réels), prend soin de présenter, par pudeur ou par prudence, son œuvre comme un roman (ces faits sont donc donnés pour faux).

Enfin, il est à peine besoin de rappeler que l'historien, à la différence du romancier, est contraint de justifier tout ce qu'il avance ou, du moins, de n'avancer que des propositions qui doivent être vérifiables.

4. Différente du journalisme

Le travail de l'historien diffère de celui du journaliste par la prise de recul que s'impose le premier afin de pouvoir mieux appréhender l'*importance* des événements à la lueur de leurs conséquences et afin de mieux cerner la *raison d'être* de ces événements.

En effet, il est difficile d'apprécier le passé le plus récent, car le recul nous manque généralement pour discerner les événements importants de ceux qui le sont moins. L'importance de certains faits n'apparaît souvent que rétrospectivement, lorsque ces faits ont eu le temps de déployer tous leurs effets. Il est alors possible d'évaluer l'importance (ou la non importance) de ces événements qui, au moment où ils se sont produits, ont été soit surestimés, soit sous-estimés, à moins qu'ils ne soient tout simplement passés inaperçus.

ILLUS. N°1. — La différence entre journaliste et historien dans l'appréciation de l'importance d'un événement.

1. Pourquoi le cercle symbolisant le même événement n'a-t-il pas la même grosseur, donc la même importance, chez le journaliste et l'historien ?
2. Pourquoi, chez l'historien, les cercles symbolisant les différentes conséquences, au cours du temps, de l'événement considéré varient-ils de grosseur ?

Quant à la compréhension de ces événements, leur analyse immédiate risque de privilégier, toujours par manque de recul, le facteur d'explication le plus proche au détriment d'un facteur chronologiquement plus lointain, mais en réalité plus déterminant. Pour celui qui est englué dans l'immédiateté, le risque est donc de n'accorder d'effet causal notable sur le présent qu'aux événements qui l'ont immédiatement précédé, comme si le récent s'identifiait à l'efficace. L'historien, lui, sait que l'ordre chronologique n'est pas nécessairement l'ordre logique, dès lors que nulle raison ne veille sur l'histoire.

ILLUS. N°2. — La différence entre journaliste et historien dans la recherche des causes d'un événement.

1. Dans le cas présent, l'historien rejette-t-il la cause identifiée par le journaliste ?
2. En quoi son point de vue diffère-t-il alors ?
3. Pourquoi, chez l'historien, les deux flèches n'ont-elles pas la même épaisseur ?

5. Différente de la philosophie

L'histoire porte sur le concret, l'individu, et le particulier à la différence de la philosophie qui est spéculative, abstraite et générale. Aussi lorsque la philosophie se propose d'étudier *l'Homme* — soit une réalité inexistante, puisqu'il n'existe que *des hommes* —, l'histoire, adoptant une démarche plus empirique (*), part des hommes existants pour tenter de dégager ce qu'ils partagent en commun et qui ferait le fond de l'humanité.

(*) EMPIRIQUE. — Qui s'appuie principalement sur l'expérience et non pas sur des réflexions issues du travail de la raison.

Pourquoi l'histoire ?

I. POUR COMPRENDRE LE PRÉSENT

L'homme est une énigme pour lui-même, aussi éprouve-t-il le besoin de se connaître et de comprendre non seulement ce qui lui arrive, mais encore le monde dans lequel il lui est donné de vivre. Persuadé que le présent n'est que la résultante extrême du passé, l'historien est convaincu que celui qui veut s'en tenir au présent, à l'actuel, ne parviendra pas à comprendre l'actuel. Aussi s'attache-t-il à interroger le passé pour comprendre le présent.

Justifiée, cette démarche n'en a pas moins ses limites, car par une sorte de cercle vicieux, ce passé que l'historien interroge ne fera bien souvent que lui refléter son présent (cf. le cours d'*Épistémologie de l'histoire*).

II. POUR FAIRE ŒUVRE DE MÉMOIRE

L'histoire est pour l'humanité ce que la mémoire est pour l'individu, en l'occurrence une nécessité. Aussi les historiens peuvent-ils apparaître comme ces gardiens de la mémoire, qui luttent contre l'oubli (*) et honorent le « devoir de mémoire ».

(*) Même si l'oubli, pour les individus comme pour l'humanité, est également une nécessité !

Encore faut-il préciser que ce devoir de mémoire ne s'identifie pas aux *commémorations du souvenir*, qui présentent souvent un passé orienté, mutilé et tronqué, ni à la *mémoire collective*, qui se satisfait d'ordinaire d'une vision manichéenne (*) et sécurisante du passé, ni à la *mémoire officielle*, qui tend à prendre l'histoire en otage pour mieux faire accepter le présent (**). Face à ces discours univoques (***), qui laissent peu de place à l'esprit critique, l'historien s'attache à retrouver le passé dans toute sa complexité et dans toute sa vérité, notamment en se faisant un devoir de distinguer, dans ce passé, ce qui relève de l'histoire et du mythe. Si ce travail authentique de mémoire peut s'avérer parfois douloureux, il n'en reste pas moins que mieux l'homme connaît son véritable passé, moins il en est l'esclave.

(*) MANICHÉEN (adj.). — Une vision manichéenne du monde ou de son histoire est une vision qui pose une dualité irréductible : celle du bien et du mal.

ILLUS. N°3. — La complexité de l'histoire de l'historien contre le manichéisme simpliste de certaines histoires officielles.

(**) Dans notre culture actuelle, qui est celle de l'instant, la connaissance du passé tend à régresser, ce qui facilite la tâche de certains pouvoirs qui auront d'autant plus facile à imposer la vision du passé qui leur convient.

(***) UNIVOQUE. — Qui n'a qu'un seul sens, qui n'est donc pas équivoque ni ambigu.

III. POUR SA VALEUR ÉDUCATIVE

Tirer les leçons du passé

L'histoire met à notre disposition le formidable laboratoire des expériences qui ont été accumulées au fil des siècles. La prise en compte de ces expériences, de leur réussite ou de leur échec, pourrait permettre à l'humanité d'éviter la répétition de certaines erreurs. Pour l'homme comme pour l'humanité, négliger les enseignements de son passé, c'est se conduire comme un étourdi.

Est-ce possible ?

Assurément, mais ces leçons de l'histoire se dégagent-elles suffisamment clairement ? À supposer que cela soit le cas, l'homme sera-t-il assez sage que pour les écouter ? Et si les faits ne se répètent pas en tant que tels, y a-t-il au moins des phénomènes à répétition dont la connaissance pourrait nous être utile ?

Est-ce un apport positif ?

Ce laboratoire d'expériences ne risque-t-il pas d'être mis à profit par des gens mal intentionnés qui y découvriront l'efficacité du crime, la force du mensonge et comment il convient de ruser avec la démocratie ou de manipuler les opinions publiques ? Ne faut-il pas faire ici écho à l'observation désabusée de l'écrivain français Anatole France (1844-1924) :

« L'histoire justifie ce que l'on veut. Elle n'enseigne absolument rien, car elle contient tout et donne des exemples de tout. Elle est le produit le plus dangereux que la chimie de l'intellect ait élaboré » ?

IV. POUR SON ÉTHIQUE HUMANISTE

Une leçon de tolérance ?

Enfin, l'étude de l'histoire est une formidable leçon de tolérance, qui, en nous faisant découvrir d'autres civilisations, d'autres cultures, d'autres

hommes, met en évidence le caractère relatif de nos croyances et de nos certitudes les plus affirmées et nous amène ainsi à interroger, de façon bénéfique, ce qu'il pourrait y avoir de dogmatique (*) en nous.

(*) DOGMATIQUE. — Entendu péjorativement, cet adjectif qualifie une personne qui considère ses opinions comme des dogmes, qui exprime ses idées d'une manière péremptoire.

Ou une source de désillusion ?

À moins que cette ouverture à l'Autre, qui est assurément un enrichissement de l'esprit, ne nous conduise à l'autre extrême, soit au relativisme (*) et au scepticisme (**)...

(*) RELATIVISME. — Doctrine qui pose la relativité de la connaissance humaine et, en particulier, qui soutient que les valeurs (morales, esthétiques...) sont relatives aux circonstances (sociales, politiques, économiques...) et donc variables et éphémères.

(**) SCEPTICISME. — Dès lors que « tout est relatif », l'attitude sceptique en conclut que l'esprit humain ne peut atteindre aucune vérité, aucune certitude, et qu'il vaut mieux « suspendre son jugement ».

V. POUR RETROUVER SES RACINES

Face à une époque :

1. où les grands-parents sont de moins en moins présents pour transmettre l'histoire de la famille, qui vaut enracinement, et pour manifester qu'ils ont su traverser, sain et sauf, la route tortueuse de la vie, ce qui nous invite à penser que nous pourrions, nous aussi, y arriver (*);

(*) Tel est bien l'une des fonctions des comtes, somme toute effrayants, (tel « le Petit Poucet » ou « le Chaperon rouge ») qu'ils racontent aux enfants le soir au coin du feu.

2. où l'histoire paraît s'accélérer autant qu'elle nous échappe, tant et si bien que nous la subissons plus que nous la vivons ;
3. où le sens semble venir à manquer ;

la généalogie et le retour vers les eaux jugées plus calmes des époques lointaines paraissent être, pour certains d'entre nous, des solutions adéquates pour contrer nos angoisses d'hommes déracinés.

ILLUS. N°4. — Arbre généalogique égocentrique.

Les étapes d'une recherche historique

I. INTRODUCTION

Avant d'entamer l'étude des règles qui président à la critique historique, il n'est pas inutile de rappeler les grandes étapes constitutives d'une recherche historique, afin de mieux cerner le contexte général dans lequel s'insère la critique historique.

II. LE CHOIX DU SUJET

1. De quoi peut traiter une enquête historique ?

A) L'histoire événementielle

Très longtemps, l'histoire a été considérée et écrite à partir du centre de la société, puisqu'elle avait pour mission, plus ou moins consciente, de justifier et de valoriser les pouvoirs en place, qu'ils soient politiques, religieux, ou scientifiques. Délaissant tout ce qui était, d'une manière ou d'une autre, à la périphérie (de la société, du savoir, ou de l'art...), cette histoire événementielle se cantonnait aux seuls événements qui comptent pour le « centre », à savoir l'histoire militaire, politique et institutionnelle.

Mais ce point de vue « centriste » était pour le moins partial et réducteur, puisqu'il n'accordait de l'importance qu'à une population tout à fait minoritaire et qu'à des préoccupations partagées par une minorité d'individus.

B) La « Nouvelle Histoire »

Initiée notamment par les historiens français Marc Bloch (1886-1944) et Lucien Febvre (1878-1956) en réaction contre l'histoire événementielle, la « nouvelle histoire » s'est proposée d'étudier le passé de l'homme, de *tout* homme, et ce sous *toutes* ses facettes. Tous les hommes devenaient donc, dans la totalité de tout ce qui fait leur vie, dignes d'histoire.

Ce renversement de perspective a donc suscité :

1. le passage d'une histoire typiquement *descriptive* à une histoire plus *introspective* ;

EXPLICATION. — Si l'histoire militaire, politique et institutionnelle pouvait, dans une certaine mesure, se satisfaire d'une approche descriptive, dès lors qu'on se propose pour objectif, dès le départ, avec la « nouvelle histoire », d'appréhender le vécu de l'homme (ses comportements, sa mentalité, sa sensibilité...), une certaine approche psychologique devient incontournable.

2. l'apparition de quantité de nouveaux thèmes, parfois insolites mais néanmoins pertinents ;

EXEMPLES. — Les sujets les plus variés peuvent être abordés, qu'ils relèvent, par exemple, de l'histoire des sciences et des techniques, de l'histoire de la famille (le mariage, l'éducation des enfants...), de l'histoire économique, de l'histoire sociale ou encore de l'histoire des mentalités (l'attitude devant la mort, la peur du péché...). Donnons deux exemples spécifiques :

a) *l'histoire de l'animal* : il n'y aurait pas eu de chevaliers sans chevaux. Cette constatation de bon sens a conduit un historien à (enfin) étudier ce qu'étaient ces bêtes, ce qu'elles étaient capables de porter, ce qu'elles coûtaient, etc.

b) *l'histoire de la nature* : les variations climatiques et l'histoire de la végétation doivent également être étudiées dans la mesure où ces éléments ont influencé la vie de l'homme et/ou ont été influencés par l'homme.

3. la prise en compte de *toutes* ses productions, et plus seulement de ses productions les plus grandioses ou du moins qualifiées telles.

EXPLICATION. — Précédemment, les historiens avaient tendance à privilégier les œuvres majeures, ou du moins celles jugées telles aujourd'hui. Suite au décentrement opéré par la « nouvelle histoire », les historiens, prenant acte que ces œuvres n'ont constitué somme toute que des exceptions, n'hésitent plus à s'intéresser aux œuvres dites mineures. Leur étude se révèle en effet complémentaire à celle des premières, car elle apparaît indispensable à la juste compréhension de l'époque considérée : qu'est-ce que cette époque, dans sa grande majorité, a cru et affirmé, même si c'était banal, superficiel et, pour tout dire, fort traditionnel ? L'histoire n'étudie donc plus seulement l'extraordinaire, mais également le normal, le commun, le populaire.

C) Conclusion

« Il n'existe pas de sujet peu intéressant ; il n'y a que des personnes peu intéressées »

[Gilbert Keith CHESTERTON (1874-1936)]

« On n'est curieux qu'à proportion qu'on est instruit » [Jean-Jacques ROUSSEAU (1712-1778)]

Tout ce qui est lié au passé de l'humain peut et doit faire l'objet d'une enquête historique.

2. Quel sujet choisir ?

« L'essentiel, c'est de partir d'un problème »
[Jean-Paul SARTRE (1905-1980)]

Le mieux ne serait-il pas de partir d'un sujet qui fait problème ; mieux, d'un sujet qui *nous* fait problème ?

3. La stricte délimitation du sujet

« Qui ne sait se borner ne sut jamais écrire »
[Nicolas BOILEAU (1636-1711)]

Délimiter son sujet d'étude n'est pas toujours aisé. Il faut néanmoins veiller à le circonscrire au moins géographiquement et chronologiquement.

Il faut en outre décider si on va s'attacher à examiner comment la réalité étudiée (un individu, une institution, une ville...) a évolué avec le temps (diachronie) (*) ou si, au contraire, on se propose d'analyser, à un moment donné, la structure de cette réalité, ses différentes composantes, et ses interactions avec les autres réalités (synchronie) (**).

(*) DIACHRONIE. — Étude de l'évolution dans le temps d'une réalité.

(**) SYNCHRONIE. — Étude, à un moment déterminé de l'évolution d'une réalité, des composantes de cette réalité et de ces interactions avec les autres réalités.

ILLUS. N°5. — Approches diachronique et synchronique.

III. L'INTUITION DE DÉPART

« On trouve d'abord, on cherche ensuite »
[Pablo PICASSO (1881-1973)]

« Le résultat, je le connais depuis longtemps. Ce que j'ignore encore, c'est la façon précise d'y aboutir »
[Carl GAUSS (1777-1855)]

« C'est à l'imagination qu'il appartient de formuler des hypothèses ; à l'érudition d'en vérifier le bien-fondé » [Henri SÉE (début XX^e s.)]

IV. LE CHOIX DU PROMOTEUR

Idéalement, le promoteur de la recherche sera une personne compétente dans le domaine de recherche envisagé, que l'on connaît déjà et avec laquelle « on s'entend bien », et qui se trouve dans une situation professionnelle telle qu'elle pourra effectivement assurer le suivi du travail effectué.

V. L'ÉLABORATION DU QUESTIONNAIRE

1. Savoir où l'on va

« Si je ne sais dans quel port je veux débarquer,
aucun vent favorable ne m'y conduira »
[SÉNÈQUE (4 acn - 65 pcn)]

« Aucun vent ne souffle en faveur du navire qui n'a
pas de destination » [Michel EYQUEM, seigneur de
MONTAIGNE (1533-1592)]

2. Un questionnaire en évolution perpétuelle

« Si l'on sait exactement ce qu'on va faire, à quoi
bon le faire ? » [Pablo PICASSO (1881-1973)]

Pour mieux délimiter son sujet, le chercheur se doit également de dresser la liste des questions, plus ou moins générales, plus ou moins importantes, auxquelles sa recherche se propose de répondre. C'est l'établissement de son questionnaire.

Il importe toutefois de faire remarquer que, sous l'influence de divers facteurs, ce questionnaire (qui va orienter sa recherche) va, très naturellement, se modifier tout au long de son travail : d'abord lors de la lecture de la littérature secondaire, puis lors du dépouillement de la littérature primaire (*).

(*) LITTÉRATURE PRIMAIRE, LITTÉRATURE SECONDAIRE ET TRAVAUX-SOURCES. — En première approximation, la littérature primaire désigne les œuvres originales elles-mêmes et la littérature secondaire, les commentaires auxquels ces œuvres ont donné lieu. Dans la catégorie des travaux-sources sont rassemblées des œuvres de la littérature secondaire qui, en raison de leur notoriété et de leur ancienneté relative, sont elles-mêmes en passe de devenir de la littérature primaire.

Il va sans dire que le classement d'une œuvre dans l'une ou l'autre de ces catégories est relatif, puisqu'il est fonction de la position chronologique de celui qui opère ledit classement.

EXEMPLES. — Les *Commentaires de la guerre des Gaules* de Jules César (101-44 acn) sont considérés comme de la littérature primaire ; les volumes de la collection *Construire l'histoire* comme de la littérature secondaire et *l'Histoire de la Belgique* (1899-1932) de l'historien belge Henri Pirenne (1862-1935) comme appartenant à la catégorie intermédiaire des travaux-sources.

ILLUS. N°6. — Littérature primaire, littérature secondaire et travaux-sources : des notions relatives.

La lecture de la littérature secondaire

Au fur et à mesure que sa connaissance de son sujet va s'améliorer grâce à la lecture de la littérature secondaire, le chercheur va s'apercevoir que :

1. certaines de ses questions ont déjà trouvé réponse : c'est la *suppression* de questions déjà résolues ;

REMARQUE. — Il est en effet tout à fait inutile de s'attacher à des questions que d'autres ont déjà résolues de manière convaincante. Il suffit, au cours du travail, de renvoyer à leurs travaux.

2. certaines de ses questions doivent être posées mieux et autrement : c'est l'*affinement* de son questionnaire ;
3. d'autres questions, auxquelles il n'avait pas songé, doivent être posées : c'est l'*enrichissement* de son questionnaire.

La collecte des données de la littérature primaire

Lors de la collecte des données, c.-à-d. du dépouillement de la littérature primaire, la même situation va se reproduire : la lecture des documents solutionnera certaines questions, aidera à en préciser d'autres, tout comme elle en soulèvera de nouvelles.

Tout au long de la recherche, le questionnaire de l'historien sera donc en évolution perpétuelle, tant et si bien que, arrivé au terme de sa recherche, celui-ci sera bien souvent amené à sourire devant la naïveté de son questionnaire initial !

3. Un questionnaire resté partiellement en suspend

Quelle que soit la qualité du travail fourni, la recherche ne sera pas parvenue à apporter une réponse à toutes les questions recensées au sein du questionnaire, car, d'une part, toute recherche est intrinsèquement limitée (en termes de temps, de moyens et de sources disponibles) et, d'autre part, elle aura, selon toute vraisemblance, susciter autant de questions qu'elle n'en aura résolu.

C'est donc tout naturellement que, au terme de son travail, l'historien fera état, comme autant de pistes pour l'avenir, des questions auxquelles il ne lui a pas été donné de pouvoir répondre.

REMARQUE. — D'un point de vue stratégique, cette mention des questions non résolues permet à l'auteur d'une monographie d'anticiper les critiques que certains ne manqueront pas de lui adresser en montrant qu'il est bien conscient des lacunes de son travail, mais que, à l'impossible, nul n'est bien sûr tenu !

VI. LE TRAVAIL HEURISTIQUE

1. La lecture de la littérature secondaire

« Songez que les ouvrages que nous feuilletons le moins, [et] avec le plus de négligence et de partialité, ce sont ceux de nos collègues »
[DENIS DIDEROT (1713-1784)]

A) La science est cumulative

« Nous sommes des nains juchés sur des épaules de géants. Nous voyons ainsi davantage et plus loin qu'eux, non parce que notre vue est plus aiguë ou notre taille plus haute, mais parce qu'ils nous portent en l'air et nous élèvent de toute leur hauteur gigantesque » [BERNARD DE CHARTRES (XI^e s.)]

En histoire comme dans les autres branches du savoir, le chercheur n'est qu'un maillon d'une longue chaîne : sa recherche se nourrit des travaux de ses prédécesseurs et sera poursuivie par ceux de ses successeurs. Aucun chercheur ne peut donc se considérer comme isolé, mais tous doivent tenir compte de ce qui a déjà été fait.

REMARQUE. — Certes, il est possible que, sur un sujet très ponctuel et relevant de l'histoire locale (un village, une église, un château fort...) ou résultant d'une source d'archives inédite (la découverte d'un nouveau manuscrit ou l'étude d'une famille à partir de ses archives familiales...), rien n'ait encore été publié. Si donc, dans ce cas, l'historien est bel et bien le premier à traiter de cette question, ce n'est pas à dire qu'il pourra faire l'impasse sur la littérature secondaire : que ce soit pour connaître l'époque et la région de son sujet d'étude ou que ce soit pour affiner sa méthodologie ou pour comparer ses résultats, il aura toujours grand intérêt à lire ce qui a été publié si pas sur son sujet, du moins autour de lui. En histoire, il n'y a donc pas de sujet de recherche qui puisse dispenser l'historien de la lecture de la littérature secondaire.

B) La faisabilité de la recherche

Dès lors qu'aucune recherche ne se fait *ex nihilo* (c.-à-d. « à partir de rien »), mais que toute recherche s'inscrit toujours dans un ensemble,

plus ou moins avancé, d'autres recherches, la lecture de la littérature secondaire permet tout d'abord d'établir *l'état de la question* que l'on s'apprête à traiter. Trois cas sont théoriquement possibles :

1. Cette question n'a-t-elle pas déjà été traitée de manière exhaustive par un autre historien, de sorte que je ne puisse plus qu'enfoncer des portes ouvertes ? Si tel est le cas, si donc je ne vois pas ce que je pourrais apporter de neuf à ce sujet, ne vaut-il pas mieux me réorienter et changer de problématique ?
2. Dans la plupart des cas toutefois, les réponses apportées par la littérature antérieure ne paraîtront pas entièrement satisfaisantes, tant et si bien qu'il reste, malgré les travaux antérieurs, un espace pour une nouvelle recherche sur le sujet. La lecture de la littérature secondaire permettra, cette fois, de circonscrire cet espace, en faisant ressortir en quoi le projet actuel se démarque de ce qui a déjà été fait. Vais-je innover par :
 - a) un point de vue particulier qui n'a pas encore été adopté ?
 - b) l'utilisation de sources documentaires jusqu'ici inemployées ?
 - c) le recours à une méthode de travail inusitée dans ce domaine ?
3. Enfin, dernière possibilité, rien, ou presque rien, n'a été spécifiquement publié sur mon sujet, j'ai donc toute latitude pour mener ma recherche à ma guise.

REMARQUE. — En tout état de cause, l'historien se doit, dans l'introduction de son travail, de dresser, plus ou moins longuement, cet état de la question pour le lecteur, afin que celui-ci sache où en est la recherche dans ce domaine.

C) Questionnaire, méthodologie et vérification de la recherche

La lecture de la littérature secondaire n'est pas seulement destinée à vérifier la faisabilité de la recherche envisagée ni à affiner son questionnaire. Elle permet également au chercheur, comme nous aurons bientôt l'occasion de le souligner (*), de :

1. découvrir d'autres méthodes de travail que celles auxquelles il a spontanément songé ;
2. comparer ses propres résultats avec ceux obtenus, dans des contextes analogues, par d'autres historiens.

(*) Cf. § VII.2. : « Vérification de la pertinence de la méthode retenue ».

D) Littérature secondaire et littérature primaire

La lecture de la littérature secondaire ne suffit pas : il faut aussi (et surtout) lire les œuvres originales elles-mêmes, qui sont parfois plus explicites et plus claires que les commentaires qu'elles ont inspirés !

Deux tendances, aussi lacunaires l'une que l'autre, existent de ce point de vue parmi les historiens : certains ne lisent que la littérature secondaire (qui leur est plus accessible) avant d'en faire une compilation ; d'autres, plus exigeants, s'efforcent de lire les textes originaux, mais en délaissant les commentaires auxquels ils ont donné lieu.

En réalité, il faut faire les deux : d'une part, lire les œuvres originales elles-mêmes, pour s'imprégner de leur style, de leur signification véritable et, d'autre part, lire la littérature secondaire, pour prendre conscience de la difficulté de certains passages ou de certaines questions dont le caractère problématique a pu nous échapper.

2. La recherche des sources d'informations

Une question aussi intéressante et originale soit-elle ne débouchera sur rien s'il n'existe pas des sources d'informations qui permettront d'y répondre, au moins partiellement. Aussi l'historien doit-il soigneusement dresser l'inventaire des sources d'informations qui sont susceptibles de lui apporter des éléments de réponse.

3. L'avis autorisé des spécialistes

Pour déterminer si le sujet qu'il a choisi peut être travaillé avec des chances raisonnables de succès, l'historien ne se contentera pas de lire la littérature secondaire (pour s'assurer que la question n'a pas encore été totalement résolue) ni de vérifier l'existence de sources d'informations (qui puissent venir alimenter sa réflexion), il consultera avec profit les spécialistes du sujet concerné qui, forts de leur expérience, pourront rapidement et utilement le conseiller. En effet, s'il a bien préparé son entrevue avec le spécialiste sollicité, l'étudiant apprendra souvent plus en quelques minutes d'entretien avec lui qu'il pourrait le faire en de nombreuses heures de lecture.

VII. L'ÉTABLISSEMENT DE LA MÉTHODE

1. Choix et adaptation de la méthode

Le sujet choisi, le questionnaire établi, la littérature parcourue, les sources d'informations identifiées, il ne reste plus, avant de se lancer dans la collecte des données, qu'à choisir, en fonction des spécificités de son sujet, la méthode que l'on se propose de suivre, mieux qu'à établir la méthode qui sera la nôtre.

En effet, non seulement il existe bien des méthodes de collecter des données, d'où la nécessité de choisir celle qui est la plus opportune en fonction du but poursuivi, mais en outre il est probable qu'il faudra adapter la méthode retenue au cas particulier auquel on entend l'appliquer.

2. Vérification de la pertinence de la méthode retenue

Mais comment s'assurer que la méthode que nous avons retenue et modifiée selon nos besoins est valide et adaptée au rôle qu'on veut lui faire jouer ?

Cette fois encore, c'est en recourant à la littérature secondaire, en examinant les méthodes traditionnellement retenues dans des cas semblables au sien, en confrontant ses propres résultats avec ceux d'autres travaux similaires que le chercheur parviendra à accorder sa confiance à sa méthode.

VIII. LA COLLECTE DES DONNÉES

1. La délimitation de cette collecte

À moins d'être fou, pour le moins naïf, ou d'être en présence d'un sujet particulièrement circonscrit, l'historien ne peut se proposer de collecter *toutes* les données qui s'avèrent pertinentes pour son sujet de recherche. Contraint de se limiter, il se doit de préciser scrupuleusement quels seront les contours de sa base documentaire pour :

1. se fixer des limites à ce qu'il doit faire, c.-à-d. pour *fixer un terme* à sa collecte de données, sans quoi celle-ci pourrait bien de se poursuivre éternellement ;
2. donner une *justification rationnelle* à ces limites, sans quoi on pourra l'accuser d'avoir cueilli, sans ordre et sans raison, ce qui lui tombait sous la main ;
3. *se protéger des critiques* qui lui reprocheraient de n'avoir pas dépouillé telle ou telle source d'archives, en arguant que, à l'impossible nul n'étant tenu, il lui fallait bien fixer rationnellement une limite et que la source d'archives évoquée excédait, malheureusement, cette limite ;
4. faire précisément savoir aux autres historiens *ce qu'il reste à faire*, c.-à-d. quelles sont les données qui n'ont pas encore été prises en compte ;
5. pouvoir lui-même apprécier à leur juste valeur *la portée de ses propres affirmations*, en connaissant l'ampleur de la base documentaire dont elles émanent.

ILLUS. N°7. — Délimitation des données collectées.

2. Collecte et réflexion

La collecte des données ne saurait être envisagée comme une étape au cours de laquelle le chercheur pourrait, *passivement*, se contenter d'amasser des données, en vue de leur utilisation ultérieure. En effet, au cours même de cette collecte, le chercheur se doit, *activement*, de poursuivre son travail de réflexion. En particulier, il doit se demander si les résultats qu'il est en train d'obtenir :

1. ne posent pas de nouvelles questions (enrichissement du questionnaire) ;
2. ne font pas apparaître l'importance de paramètres jusque-là plus ou moins délibérément ignorés (amélioration de la méthode retenue par la prise en compte de variables supplémentaires) ;
3. sont globalement semblables à ceux obtenus dans le cadre d'études similaires (confirmation de la pertinence de la méthode retenue) ;
4. présentent, en termes d'information, une qualité suffisante...

EXEMPLE. — Lors d'un sondage auprès des étudiants en kinésithérapie sur leur connaissance de l'effet placebo, le questionnaire a dû être modifié après chaque réception de résultats, car le dépouillement révélait des cas de figure non envisagés, des incompréhensions quant aux modalités de réponse, et des imprécisions quant à la formulation des questions. Au fur et à mesure de la collecte des données, le questionnaire s'est donc amélioré, mais en introduisant ainsi une disparité, une hétérogénéité entre les conditions d'interrogation, qui s'avère nuisible au niveau de l'interprétation des résultats.

3. Collecte et représentativité

Il faut encore s'assurer que les données collectées sont représentatives, en se prémunissant, notamment, de la tentation de succomber au « beau cas », c.-à-d. de privilégier un document assurément exceptionnel, mais unique, et donc non représentatif.

EXEMPLE. — Évoluant au sein d'une période pauvre en témoignages, un historien a la chance de tomber sur un document détaillé et explicite, par exemple une charte retraçant, sur plusieurs générations, les avatars d'un champ. Il serait bien sûr absurde de ne pas profiter d'un document aussi exceptionnel, mais le danger est d'en tirer des conclusions illégitimes, car basées sur ce seul et unique cas.

IX. L'ÉCRITURE DU RÉCIT

1. Nécessité

« La pensée ne s'achève que lorsqu'elle a trouvé son expression » [Gustave LANSON (1857-1934)]

Le travail historique se doit de déboucher sur un récit. Or un récit n'est pas la simple accumulation linéaire des données précédemment obtenues. Un récit suppose au contraire de choisir parmi cette multitude de données celles qui nous paraissent pertinentes, de relier ensuite ces données de la manière la plus appropriée possible, et enfin d'expliquer les relations ainsi établies en recourant à un lien de causalité (*).

(*) Cf. le cours d'*Épistémologie de l'histoire*.

2. Ordre

« La dernière chose qu'on trouve en faisant un ouvrage est de savoir celle qu'il faut mettre la première » [Blaise PASCAL (1623-1662)]

« Je demande à un livre de créer en moi le besoin de ce qu'il m'apporte » [Jean ROSTAND (1894-1977)]

L'introduction est, avec la conclusion, la partie du travail qu'on écrit en dernier lieu. C'est en effet seulement lorsque le travail est totalement achevé qu'on sait ce qu'on a fait, ce qui est parfois fort différent de ce qu'on se proposait de faire ! L'introduction s'attachera à faire ressortir l'intérêt de la problématique retenue, tandis que la conclusion, non contente de résumer les principaux résultats obtenus, mettra en évidence les questions restées en suspend et qui mériteraient d'être traitées ultérieurement.

3. Style

A) Adapté

« Ceux qui écrivent comme ils parlent, quoiqu'ils parlent très bien, écrivent mal » [Georges-Louis LECLERC comte de BUFFON (1707-1788)]

Le style sera bien évidemment adapté aux circonstances : s'agit-il d'un texte qui sera publié ? Dans une revue, dans un hebdomadaire ou dans un

livre ? Sera-t-il au contraire lu lors d'une conférence, d'une communication ou d'une défense de TFE ? Devant un public assez hétéroclite ou devant des spécialistes ? Lors d'une cérémonie officielle ou d'un échange informel ?...

B) Clair

« Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement, et
les mots pour le dire arrivent aisément »
[Nicolas BOILEAU (1636-1711)]

« La clarté est la politesse de l'homme de lettres »
[Jules RENARD (1864-1910)]

La clarté n'est pas seulement une politesse que chaque écrivain doit à son lecteur, elle est aussi un gage de sérieux et de maîtrise : si je dois relire plusieurs fois ce paragraphe, n'est-ce pas le signe que l'auteur lui-même n'avait pas les idées claires lorsqu'il l'a écrit ? Qu'il hésite ? Qu'il ne maîtrise pas tout à fait son sujet ?

C) Bref

« Je n'ai fait [cette lettre-ci] plus longue que parce
que je n'ai pas eu le loisir de la faire plus courte »
[Blaise PASCAL (1623-1662)]

Songez à ne pas importuner notre lecteur par des développements d'intérêt très secondaires ou carrément inutiles, qui risqueraient de lui faire perdre le fil conducteur de notre raisonnement.

Ne récrivons pas toute l'histoire du monde. Ne nous perdons pas en banalités. N'enfonçons pas des portes ouvertes. Concentrons-nous sur ce que nous apportons de neuf, d'original et de pertinent. Mieux vaut un texte court, mais dense, qu'un texte long, mais sans grand intérêt.

Ne sous-estimons pas notre lecteur : il est sûrement aussi intelligent que nous.

D) Précis

« Quelle que soit la chose qu'on veut dire, il n'y a
qu'un mot pour l'exprimer, qu'un verbe pour
l'animer et qu'un adjectif pour la qualifier »
[Guy de MAUPASSANT (1850-1893)]

Soyons précis, aussi bien dans nos informations que dans notre style. Comme l'homme de science exprime sa pensée par l'intermédiaire de variables qui forment des équations, nous exprimons la nôtre par des mots qui constituent des phrases. Or changer la variable d'une équation, c'est en changer le sens. De même opter pour un autre mot dans une phrase, c'est en modifier le sens.

4. Contenu

« On dit peu de choses solides lorsqu'on cherche à en dire d'extraordinaires » [Luc de CLAPIERS, marquis de VAUVENARGUES (1715-1747)]

« Ne jamais formuler un mot de plus ou de moins que ce que l'on croit vrai » [Romain ROLLAND (1866-1944)]

Ne cherchons pas à éblouir par des propos grandiloquents, mais mal assurés. Mieux vaut des résultats restreints, mais solides et définitifs (ou du moins, car rien n'est véritablement définitif, promis à une assez longue durée de vie).

Qu'est-ce que la critique historique ?

I. DÉFINITION

« On risque autant à croire trop qu'à croire trop peu » [Denis DIDEROT (1713-1784)]

« Douter de tout ou tout croire, ce sont deux solutions également commodes, qui l'une et l'autre nous dispensent de réfléchir » [Henri POINCARÉ (1854-1912)]

Quelques exemples de définition

Parcourrons (et apprécions) quelques définitions de la critique historique :

« La critique historique est une méthode scientifique destinée à distinguer le vrai du faux en histoire » (Léon-E. HALKIN).

Définition quelque peu obsolète par son opposition tranchée entre le vrai et le faux.

« La critique historique est l'ensemble des règles à suivre pour établir à partir de témoignages les faits humains passés » (Léopold GÉNICOT).

« [...] l'ensemble des opérations auxquelles l'historien se livre sur ses sources — écrites ou autres — afin d'apprécier les éléments qu'il peut retenir pour la reconstruction du passé » (Jean STENGERS).

Définition qui présente l'intérêt de relier la critique historique au nécessaire travail de *reconstruction* (le mot est parfaitement choisi !) du passé.

Définition proposée

L'expression « critique historique » désigne la méthode critique (*) et rationnelle (**) que l'historien doit mettre en œuvre en vue d'établir, à partir de témoignages et de documents, les faits humains du passé avec le plus de certitude possible. Animée par la conviction fondamentale selon laquelle toute affirmation doit être non seulement vérifiable mais encore vérifiée, elle édicte les règles qui permettront à l'historien d'éprouver l'authenticité et la valeur des sources documentaires qu'il s'apprête à utiliser, mais aussi leur portée, leur signification, et l'usage qui peut en être fait.

(*) CRITIQUE. — Qui examine, en l'occurrence, un témoignage ou un document en vue de porter un jugement d'appréciation à son propos avant, sur base de cette appréciation, d'entériner, pleinement, partiellement ou aucunement, le ou les information(s) qu'il délivre.

(**) RATIONNEL. — Qui relève de la raison et qui est conforme à la raison, contrairement à la croyance religieuse qui, en plus, fait également appel à la foi (cf. la différence entre le « dieu des philosophes », qui résulte d'une réflexion rationnelle, et le « Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob », qui résulte d'une révélation demandant un acte de foi).

II. UTILITÉ

1. Pour le chercheur en histoire

A) Portée négative

Débusquer les erreurs pour ne pas les reproduire

Pour le chercheur qui se propose de composer un récit historique à partir des informations trouvées dans la littérature primaire et secondaire, la critique historique constitue, en elle-même et pour elle-même, une étape essentielle de son travail. La valeur de son récit reposera en effet largement (*) sur la fiabilité de ses informations. D'où la nécessité, qui lui est impérieuse, de soumettre aux règles de la critique historique aussi bien la littérature primaire que secondaire (**), afin d'en tester la valeur.

Pour l'historien, la première fonction de la critique historique est donc d'effectuer le tri entre le bon grain et l'ivraie (c'est précisément ce qu'affirmait la définition de L. E. Halkin).

(*) FIABILITÉ DES DONNÉES ET PERTINENCE D'UN RÉCIT HISTORIQUE. — Plus précisément, la fiabilité des données de l'historien constitue une condition nécessaire mais non suffisante pour assurer la valeur de son récit. En effet, si un récit qui repose sur des données erronées ne peut assurément pas être un bon récit, il ne suffit pas que les données d'un récit soient correctes pour que celui-ci puisse être qualifié de valable. Bien d'autres critères interviennent, tels que la pertinence des données (correctes) retenues, la façon de les agencer, de les présenter... (cf. le cours d'*Épistémologie de l'histoire*).

(**) APPLICATION DE LA CRITIQUE HISTORIQUE À LA LITTÉRATURE SECONDAIRE. — Il faut en effet traiter la littérature secondaire comme la littérature primaire et lui appliquer la même critique (c.-à-d. ne rien entériner sans l'avoir vérifié). D'ailleurs, avec le temps, la littérature secondaire sera elle-même considérée comme des « travaux-sources » et puis, finalement, comme de la littérature primaire.

Cf., pour mémoire, illus. n°6.

B) Portée positive

Repérer les anomalies à expliquer

Si la critique historique se propose effectivement de débusquer le faussaire et l'information erronée, elle ne doit cependant pas être envisagée sous ce seul point de vue, particulièrement négatif. Les mensonges et les erreurs qu'elle aura identifiés et qui, sans elle, seraient passés inaperçus pourront devenir, plus positivement, des énigmes qui appellent une explication de la part du chercheur.

EXEMPLE. — Qu'est-ce qui a poussé ces gens à produire ce faux ? Quel intérêt en ont-ils retiré ? Pourquoi ont-ils été acculés à produire un faux ?

Ainsi, la critique historique n'opère pas seulement le tri entre les données qui peuvent être retenues et celles qui, par manque de fiabilité, doivent être délaissées. Elle attire également l'attention de l'historien sur ces données « anormales » qui, loin de devoir être véritablement délaissées, peuvent au contraire devenir objet d'enquêtes.

Dénicher la part de vérité que contient ce faux

Un faux n'attire pas seulement notre attention sur une situation particulière qui mérite explication, il doit aussi être considéré pour la part de vérité qu'il contient. En effet, un faux est, rarement, totalement faux, sans quoi la supercherie qu'il représente aurait été facilement repérée. Cette part de vérité peut tenir :

1. au texte lui-même, qui fait état de certaines informations véridiques empruntées à des documents authentiques aujourd'hui perdus, de sorte qu'il contient des « parcelles de vérité » devenues irremplaçables.

ILLUS. N°8. — La grande salle de l'hôtel de Culembourg (Pays-Bas) où eut lieu le banquet des gueux. L'historien allemand Michel Eytzinger y a représenté le duc d'Albe (1507-1582) arrêtant le comte d'Egmont (1522-1568), ce qui paraît être une erreur historique. Toutefois, cette planche présente l'intérêt de nous montrer la grande salle où eut lieu le banquet.

2. au support qui, lui au moins, est authentique et présente, de ce fait, un intérêt certain.

EXEMPLE. — Le faux diplôme sur papyrus par lequel Dagobert, roi des Francs (629-639), accorde, en 632, l'immunité à l'abbaye de Saint-Denis a été confectionné au X^e siècle en utilisant deux papyrus authentiques collés texte contre texte.

Apprécier l'influence historique de ce faux

Enfin, le document faux, avant d'être reconnu comme tel, a été instinctivement considéré comme vraie et a pu avoir, à ce titre, une influence historique dont il convient de tenir compte.

EXEMPLE. — La « Donation de Constantin » est un document par lequel l'empereur Constantin (c. 280 - 337) aurait cédé au pape Sylvestre (314-335) le pouvoir temporel sur la partie occidentale de l'Empire romain, justifiant ainsi l'existence d'un État pontifical gouverné par le pape. En 1440, Lorenzo Valla (1407-1457) révéla ce subterfuge en faisant appel à une argumentation à la fois philologique, historiographique et politico-historique. Il n'en reste pas moins que, jusqu'à cette date, la soi-disant « Donation de Constantin », considérée comme authentique, a influencé une partie de l'histoire.

2. Pour le professeur d'histoire

A) L'évaluation de ses sources d'informations

Si le professeur d'histoire n'a pas, en tant que tel (*), pour vocation de faire de la recherche historique et donc de travailler sur la littérature primaire, il devra, bien souvent, se forger son propre cours à partir des récits que lui fournit la littérature secondaire. Ce faisant, il devra lui-même soumettre les livres qu'il utilisera au contrôle de la critique historique : que vaut cet ouvrage ? Sa présentation de telle époque ou de tel thème est-elle satisfaisante ? Son auteur est-il fiable et maîtrise-t-il suffisamment son sujet ? Puis-je reprendre ses informations en toute tranquillité ?...

(*) ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE ET RECHERCHE HISTORIQUE. — Bien qu'ils n'aient pas pour vocation professionnelle de faire de la recherche historique et qu'ils ne soient pas rattachés au monde de la recherche académique, bien des professeurs d'histoire, par intérêt personnel, mènent des recherches historiques au sein, par exemple, de cercles locaux d'histoire. Dans ce cadre, qui les amènera très certainement à travailler sur des pièces d'archives, ils devront recourir à la critique historique tout autant que les chercheurs professionnels.

B) L'évaluation des manuels scolaires

Cet esprit critique, le professeur d'histoire doit aussi et surtout l'exercer à l'égard des manuels scolaires, car ceux-ci s'apprentent à modeler en profondeur les mentalités des générations futures (*). Ils sont donc, par excellence, des lieux privilégiés où les puissances dominantes (les États, les églises, les partis politiques, les pouvoirs économiques...), forts de leur mainmise sur les médias (livres, bandes dessinées, films, télévision) qu'ils possèdent ou qu'ils financent, risquent (***) d'imposer leur vision du passé (aux dépens d'une analyse plus critique et plus objective), puisque contrôler le passé aide à maîtriser et à faire accepter le présent (***).

(*) L'histoire que nous avons des autres peuples ou de nous-mêmes est tributaire de celle qui nous a été racontée quand nous étions enfants.

(**) Ce risque atteint son comble dans les régimes totalitaires et dictatoriaux qui, n'hésitant pas à prendre l'histoire en otage, font des manuels scolaires les vecteurs de leur idéologie.

(***) Un passé taillé sur mesure aidera, par exemple, à légitimer des dominations ou à justifier des mises en cause.

ILLUS. N°9. — L'école au service de l'économie ?

C) La transmission de l'esprit critique

Le professeur d'histoire ne doit pas seulement connaître la critique historique pour pouvoir confectionner, en toute rigueur, ses cours ou choisir ses manuels. Comme nous l'affirmerons en soulignant l'intérêt de la critique historique pour l'élève, il doit aussi — et surtout — transmettre à ses élèves cette attitude critique que développent la critique historique et la critique de l'information.

3. Pour l'élève et le citoyen

A) La critique historique au service de la critique de l'information

Il apparaît donc que le chercheur en histoire et le professeur d'histoire ont, tous les deux, besoin de la critique historique. Mais qu'en est-il de l'élève qui, lui, ne se destine probablement pas au métier d'historien ? Quelle peut donc être, pour sa formation de futur citoyen, l'utilité d'une initiation à la démarche critique ?

Développer la critique de l'information...

Si l'élève n'aura pas, comme le chercheur ou le professeur d'histoire, à exercer les méthodes de la critique historique sur des documents historiques, puisque tel ne sera pas son métier, il est néanmoins extrêmement souhaitable qu'il s'habitue dès à présent, en vue de sa vie de citoyen et d'adulte responsables, à mettre en œuvre les principes de la critique de l'information pour être capable de prendre du recul par rapport à toutes ces informations, plus ou moins vraies, plus ou moins vérifiées, qui l'inondent de toute part.

Pour lire intelligemment son journal, pour regarder de façon avisée le journal télévisé, pour savoir quel crédit accorder aux rumeurs, rien de tel en effet que d'appliquer les règles de la critique de l'information.

... par le biais de la critique historique

Or, la critique de l'information ne se distingue, *grosso modo*, de la critique historique que par la position temporelle des informations qui lui sont soumises. Elle traite des informations qui viennent d'être émises quand la critique historique, elle, se penche sur des informations dont la production appartient au passé. Aussi, il suffit de laisser faire le temps pour que les informations qui, actuellement, relèvent de la critique de l'information soient, bientôt, du ressort de la critique historique.

Les règles qui président à la critique de l'information sont donc essentiellement les mêmes que celles qui gouvernent la critique historique, de sorte qu'être initié à celles-ci, c'est se préparer à appliquer celles-là.

Conclusion

Éveiller, en classe d'histoire, l'esprit critique par la pratique de la critique historique sur des informations du passé, c'est donc préparer l'élève à exercer lui-même la critique de l'information sur les informations qui lui sont contemporaines. Imprégné par les règles de la critique historique et de la critique de l'information, l'élève devrait arriver à exercer lui-même, spontanément, son esprit critique sur chacun des témoignages et chacune des informations qu'il reçoit.

REMARQUE. — Pour l'élève, contrairement au chercheur et au professeur, l'intérêt de la critique historique est donc *indirect*, sans être pour autant moins important.

B) Un contrôle de l'information plus nécessaire que jamais

Rappelons que, dans un monde où les informations circulent de plus en plus vite (au point d'être publiées avant d'avoir été vérifiées, quitte à faire l'objet d'un démenti ultérieur), où certaines sources d'informations ne sont tout simplement pas contrôlées (l'internet), et où il y a une véritable inflation documentaire, cette attitude critique est plus nécessaire que jamais.

ILLUS. N°10. — La guerre en Irak... ou l'esprit critique pour contrer la désinformation de certains médias.

4. Conclusion

Qui donc a besoin d'esprit critique ? Où ? Quand ? Envers quoi ? La réponse est simple : tout le monde, partout, toujours, et envers tout !

EXEMPLE. — Professeur à la Faculté des sciences de Paris et membre de l'Institut de France, on aurait pu croire que le mathématicien Michel Chasles (1793-1880), lui au moins, était à l'abri de la désinformation. Il n'en est rien, puisqu'il a fait preuve d'une crédulité sans bornes ! Flattant ses sentiments chauvins, le faussaire Vrain-Lucas réussit en effet à lui vendre des autographes... de Charlemagne, du philosophe Socrate (dont nous n'avons pas conservé le moindre écrit) et de Lazare-le-ressuscité !

Notions préliminaires

I. TYPES DE DOCUMENTS

Il est évident que les problèmes rencontrés par l'historien varieront selon le type de sources qu'il envisage. En effet, on n'aborde pas de la même manière un film, un monument, une bande dessinée ou un acte notarié ! Prenons-donc conscience des principaux types de documents. Nous distinguerons :

1. un acte reconnu comme « authentique » par une autorité administrative ;
2. un document narratif (un récit, un roman, une autobiographie...) ;
3. une source matérielle (un monument, une statue...) ;
4. une source iconographique (une photographie, un portrait, une affiche politique ou publicitaire, une caricature, une fresque, un dessin, un tableau, une bande dessinée...) ;
5. une source sonore (une interview, l'enregistrement d'un discours ou d'un débat...) ;
6. une source audio-visuelle (un documentaire, un film).

II. CRITIQUE EXTERNE ET CRITIQUE INTERNE

La critique externe s'en tient aux caractères externes du document, tandis que la critique interne prend en compte les caractères internes de ce même document.

Critère externe et/ou interne ?

Reconnaissons toutefois que, pour certaines caractéristiques du document considéré, leur classement parmi les caractères externes ou internes peut prêter à discussion.

EXEMPLE. — Le vocabulaire utilisé constitue-t-il un caractère externe ou interne ? On pourrait argumenter que cela dépend du point de vue adopté. S'il s'agit de vérifier, indépendamment de la pensée exprimée, que le vocabulaire utilisé est bel et bien celui qui était de mise à l'époque que le document se donne, c'est un critère externe, puisque la signification du texte n'entre pas en ligne de compte. S'il s'agit en revanche d'identifier un document, à la paternité incertaine, en le rapprochant d'un autre document, dont l'auteur est connu, en faisant ressortir, dans les deux documents, l'usage spécifique d'un même vocabulaire pour exprimer les

mêmes idées, c'est un critère interne, puisque le vocabulaire est, cette fois, mis en relation avec la signification intrinsèque du document étudié.

Critères externes

Parmi les caractères externes, nous relèverons :

1. le support : existait-il déjà à l'époque invoquée par le document ?

EXEMPLE. — C'est une anomalie par rapport au support utilisé qui a permis de déceler la supercherie des 62 faux carnets intimes d'Adolphe Hitler fabriqués en deux ans par Konrad Kujan et vendus au magazine allemand *Stern*.

2. l'encre et l'écriture ;
3. la mise en page (dont les marges) ;

EXEMPLE. — À première vue, rien n'est plus banal que la mise en page, tandis que rien n'est plus personnel que l'écriture et le style. Aussi le faussaire, qui veut cacher la véritable identité du document qu'il est en train de produire, ne manquera pas de modifier son écriture et son style, mais omettra, le plus souvent, de changer la présentation de sa mise en page. Or, chacun a sa manière de présenter formellement un texte, de sorte que la mise en page peut permettre l'identification d'un document. Ainsi, à propos de l'affaire Dreyfus (1896), en comparant la marge du célèbre « bordereau » aux marges couramment pratiquées par Alfred Dreyfus (1859-1935) et Esterhazy (1847-1923), les experts ont pu établir que, malgré la similitude apparente des écritures, la marge du « bordereau » s'élargissait vers le bas, comme chez Esterhazy, tandis que la marge de Dreyfus, elle, diminuait dans les mêmes circonstances. Cette seule différence aurait dû éveiller la méfiance des spécialistes de l'époque.

4. le vocabulaire : est-il conforme à celui qui était de mise à l'époque que le document s'attribue ?

Critères internes

Parmi les caractères internes, nous mentionnerons :

1. les éventuels anachronismes ;
2. les contradictions entre différentes parties du texte ;

III. APERÇU GÉNÉRAL DE LA DÉMARCHE CRITIQUE

Afin de baliser notre parcours, le schéma situé en annexe reprend les principales étapes de la critique historique, depuis la critique externe jusqu'à la critique interne.

ILLUS. N°11. — Schéma récapitulatif.

ORIGINAL ET ORIGINEL. — Un document est un *original* s'il émane directement de l'auteur, s'il constitue l'origine et la source première des reproductions ou rééditions ultérieures, si donc il ne résulte de rien qui lui soit antérieur. Quant à une copie, elle sera qualifiée d'*originale* si elle a été faite

directement à partir du document original. Pour un témoignage, on dira qu'il est *originel* s'il remonte à l'origine (c.-à-d. non dépendant) et *original* s'il fait état d'informations nouvelles et inédites. La distinction doit être faite, car un témoignage originel n'est pas forcément original et inversement !

La critique externe

I. INTRODUCTION

La critique externe pose diverses questions au document considéré, en quelque sorte, de l'extérieur :

1. qui l'a rédigé, où et quand ?
2. par quelles voies ce document est-il parvenu jusqu'à moi ?
3. est-ce un document original ou une copie ? Et, dans ce dernier cas, cette copie est-elle conforme à l'original ? A-t-elle été faite sur l'original ?
4. ce document est-il encore tel qu'il était lorsqu'il a été produit ou a-t-il été détérioré par le temps, transformé voire déformé par les hommes ?

EXEMPLE. — L'interview que telle personne a donné à tel journaliste n'a-t-elle pas été « retravaillée » pour la rendre plus courte, plus expressive, plus percutante, plus simple à comprendre, au risque de perdre bien des nuances, bien des réserves ? L'interviewé a-t-il eu l'occasion, avant publication, de vérifier que ses propos, ainsi « retravaillés », étaient néanmoins restés conformes à sa pensée ?

II. L'IDENTIFICATION DU DOCUMENT

1. Introduction

On ne peut utiliser ni interpréter convenablement un document sans l'avoir au préalable correctement identifié, sans avoir établi sa « fiche d'identité » qui doit reprendre les éléments suivants :

1. de quel *type* de document s'agit-il ?
2. quel en est l'*auteur* ?
3. quelle est sa *date* de production ?
4. quels sont ses *lieux* de fabrication, de conservation, d'apparition ?
5. quel est le *destinataire* de ce document ?
6. quel est le *commanditaire* de ce document ?

2. Le type de document

Pour évaluer à sa juste valeur l'information fournie par le document, il convient de cerner les circonstances qui ont conduit à sa réalisation et, dès lors, le type de document auquel nous avons affaire. Il est en effet manifeste que l'historien n'envisagera pas de la même façon les informations fournies par un roman, un poème épique, une biographie, une correspondance privée, ou un document d'ordre administratif...

3. L'auteur

A) Complexité de cette notion

De nos jours, déterminer quel est l'auteur d'un document est une opération qui est, la plupart du temps, fort aisée, du moins lorsque le document est signé : c'est celui dont le nom est renseigné comme auteur du livre, de la lettre, de l'article ou du syllabus... Mais bien vite, cette notion révèle ses complexités.

L'auteur intellectuel et/ou l'auteur matériel

Ainsi, lorsqu'il s'agit d'une source d'archives (c.-à-d. non publiée), il convient de distinguer deux auteurs différents :

1. l'auteur *intellectuel*, à savoir celui qui, intellectuellement, a conçu et réalisé le document ;
2. l'auteur *matériel*, à savoir celui qui, matériellement, a produit le document (un scribe, un copiste, un dactylo, un secrétaire...).

Lorsque l'auteur intellectuel est également l'auteur matériel, lorsqu'il a donc écrit le document de sa propre main, on a affaire à un document *autographe*.

L'auteur officiel

Il arrive également qu'un texte soit écrit par une personne (ou un groupe de personnes), qu'il soit ensuite produit matériellement par une autre personne (ou par un groupe d'autres personnes), tout en étant finalement attribué officiellement à une troisième personne (ou à un groupe de personnes). Aussi convient-il, pour rencontrer ce cas, d'établir une troisième catégorie :

3. l'auteur *officiel*, distinct de l'auteur intellectuel et de l'auteur matériel, est celui qui prend la responsabilité du document, sans qu'il l'ait pour autant rédigé lui-même.

EXEMPLE. — La plupart du temps, un ministre se borne à signer (et donc à approuver) des dépêches ministérielles dont non seulement il n'a pas lui-même rédigé le texte, mais dont même la conception et l'initiative ne lui appartiennent pas nécessairement, puisqu'elles peuvent être le fait de son

administration, de son cabinet ou de son parti. Auteur officiel de ce texte, dans quelle mesure en est-il aussi, jusqu'à un certain point, l'auteur intellectuel ?

Le cas des documents audiovisuels

Si nous nous tournons maintenant vers les documents audiovisuels, nous remarquerons :

1. l'existence de plusieurs auteurs (le concepteur, le producteur, le réalisateur...);
2. une évolution quant au choix de la personne considérée comme l'auteur du film (jusqu'à l'aube de la Seconde guerre mondiale, c'était le scénariste ; depuis le début des années 1950, c'est devenu le réalisateur).

B) Les documents anonymes

Bon nombre d'auteurs n'ont pas souhaité signer leurs documents, qui sont dès lors restés anonymes, et ce pour diverses raisons :

1. par *souci d'humilité* : c'est le cas de la plupart des œuvres médiévales antérieures au XIII^e siècle ;
2. par *snobisme* : quelle jouissance de pouvoir écouter tout ce qui se dit sur cette œuvre dont personne n'imagine un seul instant que vous puissiez en être l'auteur ; quel sentiment d'orgueil et de dédain d'avoir produit cette œuvre sans s'abaisser à la revendiquer pour vôtre ;
3. par *prudence* : pour pouvoir s'exprimer plus librement sans se compromettre aux yeux de l'autorité en place, qu'elle soit politique, scientifique ou religieuse ;
4. par *mode* : ainsi l'anonymat en matières littéraires fut une véritable mode au XIX^e siècle.

C) Les erreurs d'attribution

Dans ce cas de figure, le document est attribué à un auteur, mais cette attribution est, en réalité, erronée. Distinguons au moins deux possibilités :

1. *l'erreur d'attribution volontaire* : l'auteur effectif de l'œuvre nous induit lui-même en erreur en attribuant volontairement son écrit à une tierce personne, la plupart du temps afin de placer cet écrit sous le patronage d'un auteur connu et réputé.

EXEMPLE. — À une époque où il n'y avait ni copyright ni droits d'auteur ni poursuites judiciaires pour plagiat, beaucoup d'auteurs attribuaient explicitement leur œuvre à un personnage célèbre, bien que celui-ci n'en soit pas l'auteur, afin non seulement d'assurer une meilleure diffusion à leur

écrit, mais aussi parce qu'ils souhaitent rendre hommage à cette autorité dans le sillage de laquelle ils désiraient se placer.

2. *l'erreur d'attribution involontaire* : cette fois l'auteur de l'œuvre n'a rien fait pour nous égarer, mais, par manque de connaissances historiques suffisamment précises, les historiens ont attribué, de bonne foi, son écrit à une mauvaise personne.

EXEMPLE. — Abusé par une œuvre littéraire peu connue et conservée uniquement en copie, l'historien peut, par ignorance, prendre le nom du copiste pour celui de l'œuvre elle-même.

D) Les pseudonymes

Utilise un pseudonyme l'auteur qui écrit sous un faux nom afin de masquer sa véritable identité soit par prudence, soit par coquetterie (songeons à la volonté, répandue dans le monde du spectacle, de se donner un nom qui « sonne » mieux).

Le problème posé par l'usage des pseudonymes n'est pas si simple à résoudre, car il faut :

1. tout d'abord prendre conscience que l'on se trouve en présence d'un auteur qui fait usage d'un pseudonyme ;
2. ensuite découvrir le nom de l'auteur réel qui se cache derrière ce pseudonyme ;
3. enfin découvrir les motivations qui ont poussé cet auteur à changer de nom.

EXEMPLE. — L'écrivain français François Marie Arouet (1694-1778) a utilisé pas moins de 173 pseudonymes dont le plus connu est... Voltaire ! Mentionnons également : Alcofribas Nasier (pour François Rabelais) ; Henri Beyle (pour Stendhal) et Norma Jean Mortenson pour... Marilyn Monroe.

Lorsque le pseudonyme est obtenu par la réutilisation, dans un ordre différent, de toutes les lettres du nom original, on est en présence d'une *anagramme*.

EXEMPLE. — La romancière et essayiste française Marguerite Yourcenar (1903-1987), première femme élue à l'Académie française, s'appelait, en réalité, Marguerite de Crayencour. « Yourcenar » est donc non seulement le pseudonyme, mais encore (du moins à une lettre près !) l'anagramme de « Crayencour ».

E) Comment identifier, démasquer ou retrouver l'auteur ?

Pour identifier l'auteur d'un ouvrage anonyme, corriger une erreur d'attribution ou percer le mystère d'un pseudonyme, l'historien devra recourir :

1. aux critères *externes* (l'écriture dans le cas de documents autographes, la tradition littéraire qui attribue traditionnellement l'œuvre à tel auteur...);
2. aux critères *internes* (comparaison du style de l'œuvre, de son vocabulaire, de ses idées, de ses préoccupations avec ceux d'autres publications de l'auteur présumé).

4. La date

A) Introduction

Il n'est guère besoin d'insister sur la nécessité pour l'historien de connaître, le plus précisément possible, la date du document qu'il souhaite utiliser, afin de pouvoir situer dans le temps ce document et les données qu'il s'apprête à en tirer.

Si la législation romaine prescrivait déjà que tout acte, pour avoir une valeur, devait être daté de l'année et du jour, si donc, pour les documents d'archives, la tradition veut, depuis l'Antiquité, qu'ils portent mention du lieu et de la date, pour les documents littéraires en revanche, l'habitude de les dater ne s'est installée qu'à partir du XV^e siècle.

Des problèmes de datation se posent donc pour :

1. les documents qui ne sont pas datés ou dont la datation est incomplète ;
2. ceux qui sont datés selon une chronologie différente de la nôtre ;
3. ceux dont la date annoncée n'est pas exacte et qui, dès lors, sont mal datés.

Pour ne rien dire des erreurs qui peuvent résulter d'une mauvaise interprétation d'une date pourtant exacte et complète !

ILLUS. N°12. — Lettre du R.P. Bulliot à Pierre Duhem.

De quand date cette lettre ? La date est exacte, complète et parfaitement lisible : « 8 X^{bre} 1910 ». S'agit-il donc du 8 octobre 1910, soit, comme nous l'écrivons aujourd'hui, du 08/10/1910 ? Ou bien l'abréviation utilisée doit-elle être résolue autrement ?

B) Les documents non ou insuffisamment datés

Pour dater un document dépourvu de datation, dont la datation est imprécise ou inexacte, l'historien doit s'attacher à relever tous les éléments de ce document qui peuvent être datés, en recourant :

1. aux données externes (type de papier, filigrane, encre, écriture...);
2. aux données internes (particularités de la langue, allusions à des événements ou à des personnages connus qui peuvent être datés...).

« *Terminus post quem* » et « *terminus ante quem* »

Sur cette base, il parviendra à établir :

1. le *terminus post quem*, c.-à-d. la date après (*post*) laquelle le document a dû être fabriqué ;
2. le *terminus ante quem*, soit la date avant (*ante*) laquelle il a dû être fabriqué.

Tout l'art de l'historien consistera alors à réduire autant que faire se peut l'écart chronologique qui sépare ces deux dates extrêmes, afin de s'approcher le plus possible de la date réelle.

EXEMPLE. — La Chanson de Roland raconte comment, au retour d'une expédition victorieuse, l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne (742-814), commandée par son neveu Roland, a été attaquée par les Sarrasins à Roncevaux suite à une trahison. Si l'événement visé par cette chanson de geste s'est déroulé le 15 août 778, la chanson elle-même doit avoir été composée aux alentours de 1100. Guère avant, car plusieurs indices convergent vers cette date, tels que la langue du poème, certains détails qui semblent faire écho à la première croisade, ou encore la mention des châteaux dont l'emploi avait effrayé les chrétiens en 1086 à la bataille de Zalaca. Guère plus tard, car la chanson est extrêmement populaire dès les premières années du XII^e siècle.

C) Les documents datés selon une autre chronologie

Le calendrier que nous utilisons est le calendrier romain ou julien (car institué par Jules César en 46 acn) tel qu'il a été amendé, en 1582, par le pape Grégoire XIII (d'où le nom de calendrier grégorien). Mais bien d'autres calendriers ont existé ou existent encore (*), de sorte qu'il faut pouvoir convertir les dates renseignées selon ces autres chronologies dans le système de datation qui est le nôtre. Il en résulte, outre une relativité de nos dates (**), des problèmes de conversion qui s'avèrent souvent très complexes.

(*) Les musulmans utilisent encore actuellement l'ère de Hégire (ou ère mahométane) qui a pour origine le 16 juillet 622 pcn, date commémorant la fuite du prophète Mahomet (v. 570 - 632) à Médine suite aux persécutions dont il était l'objet à La Mecque (d'où l'appellation de Hégire qui, en arabe, signifie « persécution » ou « fuite »). Le calendrier républicain, qui lui n'est plus d'application, fut instauré en France le 22 septembre 1792 lors de l'équinoxe d'automne pour commémorer la fondation de la République. Il a été aboli par Napoléon (1769-1821) le 10 nivôse de l'an XIV, soit le 31 décembre 1805 du calendrier grégorien.

Illus. n°13. — Calendrier républicain pour l'an II (1793-1794) par Louis-Philibert Debucourt (1755-1832).

Les calendriers ont une forte portée symbolique. Aussi l'une des premières tâches du gouvernement de la République, après la Révolution française en 1789, fut de créer un nouveau calendrier, débarrassé des fêtes de saints et de toute connotation féodale. Il faisait commencer l'année à l'équinoxe d'au-

tomne, non seulement parce que cette date marquait l'anniversaire de la fondation de la République (22 septembre), mais encore parce que l'égalité du jour et de la nuit, qui est caractéristique des équinoxes, était une belle allégorie de l'égalité entre les hommes. Quant aux mois, ils furent tous rebaptisés : vendémiaire (mois des vendanges), brumaire (brumeux), frimaire (froid), nivôse (neigeux), pluviôse (pluvieux), etc. Toutefois, il s'avéra impossible, de maintenir un calendrier spécifique à l'encontre de toute l'Europe.

(**) Lorsque le samedi 1^{er} janvier 2000 du calendrier grégorien, certains individus fêtaient un événement considéré par eux comme exceptionnel alors qu'il était simplement dû à un alignement particulier de chiffres, le même jour correspondait au 24 Ramadan de l'an 1420 de l'Hégire pour le monde islamique, au 23 Tebeth de l'an 5760 pour les Hébreux et au 11 Dey de l'an 1378 pour les Perses !

D) Les documents mal datés

Si le document est précisément daté, ce n'est pas pour autant que cette datation est exacte ! Il convient donc de toujours vérifier que le document correspond bel et bien à la date qu'il se donne ou, à défaut de pouvoir le faire, de se demander si la date annoncée ne doit pas être accueillie avec circonspection. Pour ce faire, on procédera :

1. en débusquant les anachronismes éventuels ;

EXEMPLE. — L'historien abordera avec suspicion un document daté de 1290 qui parlerait de saint Louis (1214-1270) dès lors que ce roi de France n'a été canonisé par le pape Boniface VIII (c. 1235 - 1303) qu'en 1297 !

ILLUS. N°14 : Un exemple d'anachronisme ?

2. en relevant les incohérences chronologiques ;

EXEMPLE. — En 1582, la révision du calendrier julien opérée par le pape Grégoire XIII (1502-1585) consista notamment à supprimer 10 jours entre le 4 et le 15 octobre de cette année. Aussi un acte qui prétendrait avoir été délivré le 12 octobre 1582 apparaîtra pour le moins suspect !

3. en vérifiant l'accord entre la datation matérielle et intellectuelle du document ;

EXEMPLE. — Le papier utilisé date du XVI^e siècle, mais le document se présente comme ayant été rédigé au XIV^e siècle. Notons bien que, à lui seul, cet élément, s'il doit interpeller l'historien, ne suffit pas à jeter le discrédit sur le contenu du document, dès lors qu'il peut s'agir d'une copie conforme, effectuée au XVI^e siècle, de l'original, du XIV^e siècle.

4. en prêtant attention au genre de document dont il s'agit ;

EXEMPLE. — Certains articles de presse peuvent être rédigés, du moins pour l'essentiel, bien avant leur date de parution, voire même bien avant l'événement auquel ils se rapportent. Ainsi les notices nécrologiques des personnes célèbres sont continuellement tenues à jour de façon à pouvoir paraître dès le décès de ces personnes.

5. en découvrant les motivations qui auraient pu pousser l'auteur à fausser la date.

EXEMPLE. — En vue de dissimuler une irrégularité quelconque ou de produire une preuve en justice, il peut être intéressant d'antidater ou de postposer un document...

5. Le lieu

Connaître le lieu (et le milieu) dans lequel le document a été produit, mais aussi son ou ses lieu(x) de conservation et d'apparition est indispensable pour déterminer sa valeur et pour apprécier son authenticité :

1. le lieu dont émanent les informations coïncide-t-il avec celui où se sont produits les événements relatés ? Si oui, c'est un gage en faveur de la valeur des informations transmises.

EXEMPLE. — « Reportage de notre correspondant... ».

2. de quelle agence de presse proviennent ces informations ? Celle-ci est-elle réputée pour son sérieux ? N'est-elle pas caractérisée par une idéologie particulière ? N'est-elle pas soutenue par un groupe de pression déterminé, qui peut l'avoir amené à déformer cette information ? Au contraire, en raison de sa proximité avec les milieux concernés, cette agence n'est-elle pas susceptible d'être mieux informée que les autres ?

EXEMPLE. — Une information relative à la santé du pape publiée dans l'*Osservatore romano*, l'organe officiel du Vatican.

3. le lieu de production de ce document est-il bien celui que l'on est en droit d'attendre pour ce type de documents, de sorte que son authenticité s'en trouve augmentée ?
4. où et quand ce document est-il apparu pour la première fois ? Son apparition tardive par rapport à sa date de fabrication prétendue ne contribue-t-elle pas à le rendre suspect ?

EXEMPLE. — Il y a tout lieu de se montrer prudent lorsque, au cours d'un procès, une des deux parties exhibe, tardivement et soudainement, un document capital dont la production aurait, dès le départ, coupé court au litige.

6. Le destinataire

À qui ce document a-t-il été adressé ? Quelle était la situation professionnelle et sociale de cette personne ? Quel genre de relations entretenait-elle avec l'auteur du document ?

7. Le commanditaire

Qui a demandé, voir financé la réalisation de ce document ? En apportant son appui financier, n'a-t-il pas également commandité ou du moins « inspiré », plus ou moins explicitement, les conclusions de cette étude ?

8. Conclusion

Au terme de ce travail d'identification, deux possibilités se présentent :

1. si l'historien est parvenu à une identification précise ou tout au moins à une identification raisonnable (détermination de l'époque à défaut d'une date précise, localisation régionale à défaut d'un lieu précis...) de son document, il peut poursuivre l'examen de celui-ci en le soumettant à la critique d'authenticité, et ce que le document se présente lui-même comme un original ou comme une copie, car il faut bien sûr vérifier l'une comme l'autre de ces affirmations.
2. si, en revanche, l'historien n'est pas parvenu à obtenir une identification minimale de son document, il lui faudra très probablement renoncer (au moins provisoirement) à l'utiliser, aussi intéressant soit-il !

REMARQUE. — Devoir renoncer, la mort dans l'âme, à un document particulièrement intéressant uniquement parce qu'on se trouve dans l'impossibilité de l'identifier suffisamment est un cas de figure qui arrive assez souvent. Les documents mal identifiés sont en effet légion : songeons, dans les correspondances privées, aux lettres dont on a égaré l'enveloppe portant la date de la poste et le nom de l'expéditeur, aux coupures de journaux précieusement conservées, mais sans la moindre référence et aux innombrables documents non datés et non signés (ou dont on ne sait pas identifier la signature)...

III. LA CRITIQUE D'AUTHENTICITÉ

« Je ne crois que les histoires dont les témoins se feraient égorger » [Blaise PASCAL (1623-1662)]

1. Introduction

Une fois le document identifié, lorsque celui-ci se présente comme un document original, il convient de le soumettre à la critique d'authenticité pour vérifier qu'il n'usurpe pas son identité, mais qu'il est bel et bien authentique et original, comme il prétend l'être.

Pour réaliser cette critique d'authenticité, l'historien adaptera sa démarche au type de source auquel il est, en l'occurrence, confronté. Parcourons donc les différents types de documents, en essayant de dégager,

pour chacun d'eux, les principes méthodologiques spécifiques qu'il convient de mettre en œuvre et qui viendront s'ajouter aux principes généraux valables pour tout type de document.

2. Les actes officiellement « authentifiés »

Les actes authentiques (*), rédigés par un officier public en droit d'instrumenter, bénéficient bien sûr d'une présomption de crédibilité, car ils ont été rédigés par une autorité qualifiée.

(*) ACTE AUTHENTIQUE. — C'est l'acte qui émane d'une autorité publique qui en assume la responsabilité (p. ex. un texte de loi) ou celui qui a été reçu par un officier public ayant le droit d'instrumenter (c.-à-d. d'établir un acte instrumentaire) dans le lieu où l'acte a été rédigé et avec les solennités requises (p. ex. un contrat de mariage effectué par un notaire ou un mariage civil prononcé par l'officier de l'état civil).

Portée véritable de cette « authentification »

Gardons cependant notre esprit critique en éveil :

1. la certitude qui découle des actes de cette nature ne concerne que les faits dûment constatés par l'officier public et non ceux qui figurent également dans l'acte, mais qu'il n'a probablement pas été en mesure de contrôler. Tous les renseignements livrés par un acte officiellement authentifié ne présentent donc pas la même valeur.

EXEMPLE. — Un acte notarié garantit que les personnes mentionnées, dont l'identité a bel et bien été vérifiée, ont comparu tel jour en l'étude, qu'une de ces personnes a déclaré vendre à l'autre, qui dit avoir accepté, tel immeuble, sous telles conditions et moyennant tel prix. Mais cet acte ne garantit pas pour autant que le prix déclaré est bien le prix réel de vente de cet immeuble ! Aussi l'historien qui se fierait aux actes notariés pour établir l'évolution du prix des immeubles à telle époque risquerait bien de sous-estimer leur valeur vénale !

2. des actes authentiques peuvent être des faux, avoir été falsifiés ou, lorsque l'autorité a été abusée de bonne foi, reconnaître de façon tout à fait authentique une situation en réalité erronée.

Étude des caractères externes et internes de l'acte

Il convient donc de mettre en œuvre une étude minutieuse des caractères externes et internes de l'acte, en étant notamment attentifs aux aspects suivants.

1. Les *signes d'authentification* de l'acte (les signatures, les sceaux, les listes de témoins) sont-ils conformes aux normes et aux habitudes de l'époque ?

ILLUS. N°15. — Charte de paix d'Amédée de Genève munie de ses sceaux.

2. La structure générale du document et les *formules* administratives ou juridiques employées concordent-elles avec celles de documents analogues (c.-à-d. de la même époque et provenant de la même autorité) et dont l'authenticité a déjà été éprouvée (*) ?

(*) DIPLOMATIQUE. — La science auxiliaire de l'histoire qui a pour objet l'étude des diplômes, de leur âge, de leur authenticité et de leur valeur, en vérifiant leur forme et leur structure s'appelle la diplomatique.

3. Le document a-t-il bien été *conservé* là où il devait l'être (c.-à-d. au sein des archives de l'administration dont il émane ou auprès de son destinataire) ou bien l'a-t-on trouvé dans un endroit inattendu qui le rend suspect ?

3. Les documents narratifs

Fiabilité des informations accessoires

Si une source narrative décline son identité, il faut, encore et toujours, la vérifier en recourant, comme nous l'avons vu, aux critères externes et internes.

On prêterait notamment attention au principe, pour le moins paradoxal, qui veut qu'une information est d'autant plus fiable qu'elle était d'un intérêt tout à fait accessoire pour l'auteur du document !

EXEMPLE. — Par sa fonction, un notaire est désireux de consigner une vente, non de décrire la langue de son époque. L'historien qui souhaite reconstituer le dialecte effectivement pratiqué à telle époque dans telle région sera donc bien inspiré de recourir aux actes notariés, plutôt qu'aux œuvres du lettré du coin qui, lui, fait précisément très attention à la langue qu'il utilise et qui ne correspond sans doute pas à celle qui était couramment pratiquée.

Le cas des « mots historiques »

Nous prêterons une attention particulière aux mots historiques, ces mots restés célèbres et censés avoir été prononcés par la personne à qui on les attribue. La plupart sont faux, souvent incorrects, rarement authentiques. Quelle portée, quelle signification convient-il de leur attribuer ? Il serait erroné de leur dénier tout intérêt historique du fait qu'ils ont été mutilés, transformés ou même inventés de toute pièce, car s'ils sont passés à la postérité, s'ils ont connu le succès, alors même qu'ils sont peut-être faux, c'est parce qu'ils ont réussi à exprimer et à synthétiser l'opinion commune de leur époque. Ils sont donc le témoignage historique authentique non pas de ce mot soi-disant prononcé par telle personne, mais de l'opinion générale qui avait cours à son temps.

EXEMPLES. — « L'État, c'est moi » caractérise tellement bien la monarchie absolue de Louis XIV (1638-1715) que, pour être vrai, il ne manque à ce mot que d'avoir été prononcé par ledit roi. De même, « la garde meurt et ne se rend pas » symbolise si parfaitement l'héroïsme de la Grande Armée que la phrase est pour ainsi dire plus vraie que nature.

4. Les sources matérielles

L'historien vérifiera l'identification de cette source matérielle par l'examen de ses caractères externes en recourant aux techniques adéquates à ce genre de sources : la datation au Carbone 14, la thermoluminescence, la spectrométrie... Ensuite il cherchera à savoir si cette source matérielle est encore telle qu'elle a été réalisée ou si elle a été modifiée ou même reconstruite au cours du temps.

Deux remarques critiques doivent être faites au sujet de ce type de sources.

1. La motivation, dans le domaine de l'art, est souvent frauduleuse et guidée par des intérêts purement financiers.

REMARQUE. — Il existe bien sûr des exceptions notables. Ainsi le faussaire hollandais Hans Van Meegeren (1889-1947) avait réussi à faire passer ses Pèlerins d'Emmaüs pour un Vermeer (1632-1675). Aussi imposa-t-il un prix à la hauteur de cette attribution. Ce prix, cependant, avait surtout pour lui la valeur d'une reconnaissance de son propre talent.

2. Les innombrables faux à l'usage du culte, notamment les fausses reliques, sont parfois accompagnées d'un « certificat d'authenticité » émanant de l'autorité religieuse. Comme celle-ci n'est, la plupart du temps, aucunement qualifiée pour décerner un tel certificat, celui-ci n'authentifie rien du tout, si ce n'est, tout au plus, l'existence d'un culte à l'époque de la délivrance du soi-disant certificat.

5. Les sources iconographiques

Les sources iconographiques présentent, elles aussi, leurs difficultés particulières, qui, dans ce domaine, rendent la critique d'authenticité particulièrement ardue. Soyons donc notamment attentifs aux points suivants.

1. L'image, par définition polysémique, est tributaire de *la légende* qui, la plupart du temps, l'accompagne. Prenons garde à ne pas être abusé par cette association : est-ce la bonne légende pour la bonne photo ? Ne modifie-t-elle pas la portée de la photo ?
2. Avec l'avènement des programmes de retouche d'images et de la photographie numérique, rien n'est plus facile, techniquement parlant, que de découper, retoucher ou *modifier* une photographie. La qualité des procédés informatiques utilisés est d'ailleurs telle que la découverte de la supercherie est rendue très difficile, voire quasi impossible.

ILLUS. N°16. — Photogramme tiré de « Verdun, visions d'histoire » (Léon Poirier, 1928).

Une image célèbre : en 1916, un groupe de soldats français attaque sur le *no man's land*, tandis qu'au premier plan, touché

de plein fouet, l'un d'eux s'effondre. L'aspect flou accentue encore l'impression de vérité, donne une idée saisissante de la disproportion entre la vulnérabilité corporelle des assaillants et l'efficacité du mur de balles qui leur est opposé depuis les positions adverses.

Pourtant, il ne s'agit pas d'une photographie, mais d'un photogramme tiré d'un film de fiction : « Verdun, visions d'histoire », réalisé par Léon Poirier en 1928. En réalité, les conditions de toute prise de vue au front (photographie ou film) en 1914-1918 rendaient presque impossible la réalisation d'une image de ce type. Le photographe ou l'opérateur n'aurait pu se hausser au-dessus du parapet pour obtenir cet effet de légère plongée et les temps d'obturation étaient trop lents pour pouvoir réaliser un tel instantané.

ILLUS. N°17. — ANONYME, Joseph Staline avec Voroshilov, Molotov et Lejov (v. 1930) ; Joseph Staline avec Voroshilov et Molotov (photographie retouchée v. 1940).

Nikolai Lejov devient en 1936 le très jeune commissaire du peuple aux Affaires intérieures à la tête du NKVD, la police secrète chargée de la répression et des exécutions. À ce titre, il devient un personnage central de la répression massive et des purges de 1937 et 1938 ordonnées par Staline. Le 8 décembre 1938, il est lui-même remplacé avant d'être arrêté l'année suivante et fusillé en 1940, après avoir été torturé, passant ainsi du statut de bourreau à celui de victime.

Les deux photographies montrent Joseph Staline avec à sa droite Kliment Voroshilov et Molotov, et à sa gauche Nikolai Lejov, puis les mêmes sans Nikolai Lejov. La photographie est prise à Moscou, au bord de la Volga, alors que Lejov est encore commissaire du peuple aux transports fluviaux, avant 1936. L'Union soviétique est dirigée depuis 1929 d'une main de fer par Staline, débarrassé de ses opposants. Le culte de la personnalité qui se met en place signifie aussi la réécriture de l'histoire. Tout ce qui pourrait mettre en doute ou contredire la version officielle de la biographie du Premier secrétaire du Parti et de l'histoire est gommé. Les romans sont systématiquement réédités, nombre de personnages — même de fiction — disparaissent, des lieux sont changés, les dialogues revus. Les biographies sont réécrites avant d'être republiées, la photographie codifiée. Tout est mis en scène pour la représentation de « l'Homme nouveau », l'illusion héroïque qui est le pendant de la terreur de masse et des exécutions.

La photographie retouchée est un message politique. Elle ne cherche pas à nier les faits, elle veut plutôt les montrer en assumant publiquement la terreur et l'arbitraire par une esthétique de la disparition. La représentation de la même image retouchée ne laissait personne dupe, d'autant que l'exemple était fort lorsqu'il touchait une personnalité aussi puissante que l'était Lejov.

La retouche des images, par ajout ou par soustraction, fait partie intégrante de l'histoire de la photographie. Mais jusqu'aux totalitarismes des années 1930, le phénomène était marginal ou périphérique. Staline l'érige en véritable système et in-

vente ainsi une esthétique de la disparition, laquelle ne suscite ni controverse ni polémique, parce qu'elle est là justement pour briser toute manifestation critique.

ILLUS. n°18-19 : Nicolas Sarkozy.

« Paris Match », dans son édition du 9 août, a fait disparaître, d'un coup de baguette magique, les poignées d'amour qui alourdisaient quelque peu la silhouette de Nicolas Sarkozy.

Étant donné l'impact des documents visuels sur l'opinion publique (songeons au slogan de *Paris-Match* : « le poids des mots, le choc des photos »), la tentation peut donc être grande de profiter de ces procédés faciles et indétectables pour influencer l'opinion.

ILLUS. n°20-21. — Nuit et brouillard.

Dans *Nuit et brouillard*, œuvre cinématographique d'Alain Resnais (né en 1922) consacrée aux camps de concentration nazis et tournée en 1955 sur les lieux mêmes où ces atrocités furent commises (plus précisément à Auschwitz et Majdanek), se succèdent, d'une part, des prises de vues sur ces camps tels que Resnais pouvait les découvrir à l'époque de son tournage, soit dix ans après les faits, et, d'autre part, des images et des extraits de films d'archives, lesquels sont donc contemporains de ces mêmes faits.

Parmi ces images, il en est une, furtive, qui témoigne des conditions de vie dans les camps : elle montre des hommes couchés les uns au-dessus des autres dans de minuscules espaces selon une structure qui fait véritablement penser à des cages à lapins. Cette photo a été prise à Buchenwald en avril 1945 lors de la libération du camp par les Américains. Grâce au film d'Alain Resnais, qui reste le documentaire le plus projeté dans les collèges et les lycées pour témoigner auprès des jeunes générations de ce que fut la barbarie nazie, cette image a acquis le statut d'icône (ses occurrences, sur la toile, sont très nombreuses).

Or, lorsqu'on compare l'image du film à l'image originale, on s'aperçoit que non seulement cette image légendaire a été recadrée, mais également déformée. Recadrée, car l'homme debout, à moitié nu et décharné, a disparu. Déformée, car le sens de la photo a été inversé. Cette dernière modification s'explique sans doute par la volonté de montrer que ces hommes n'ont aucun avenir. En effet, dans le langage cinématographique, comme dans celui de la bande dessinée d'ailleurs, le sens de la lecture se fait de gauche à droite, la gauche s'identifiant dès lors au passé et la droite à l'avenir. Or, sur la photo initiale, les hommes sont tournés vers la droite, donc dans le sens de la lecture, par conséquent vers l'avenir. En inversant la photo, en tournant ces hommes vers la gauche (soit vers la direction qui, depuis la nuit des temps, est jugée mauvaise et néfaste), en allant donc à contre-sens du sens de la lecture, Alain Resnais a probablement voulu non seulement arrêter le regard du spectateur, mais aussi marquer que ces hommes n'avaient, dans les camps de concentration, aucun avenir.

Produisant une œuvre cinématographique et non un documentaire historique au sens strict du terme, on ne saurait reprocher à Alain Resnais cette double liberté prise à l'égard de l'image originale. Plus que l'exactitude historique, il s'est soucie de nous transmettre le vécu des camps de concentration et, de ce point de vue, les modifications qu'il a apportées à son document (du moins la seconde) sont tout à fait heureuses. Son film est donc plus et moins qu'un documentaire. Moins, car il prend quelques libertés par rapport à la vérité historique. Plus, car il s'agit d'une œuvre animée par un point de vue personnel, une ambition créatrice et une esthétique particulière qui font la force de ce film.

6. Les sources sonores

De prime abord, il semble évident qu'il ne devrait pas y avoir de différences entre le discours réellement tenu par le témoin et sa trace enregistrée. Toutefois, la technique actuelle permet aisément de supprimer des parties d'un entretien, voire de créer des entretiens qui n'ont jamais eu lieu. Il importe donc, entre autres choses :

1. de vérifier qu'on est en présence de l'enregistrement original et, dans le cas contraire, de s'assurer que la copie mise à notre disposition est conforme à l'original (*).

(*) Un premier test pour vérifier cette concordance entre la copie et l'original sera de contrôler que la durée de l'entretien est la même dans les deux cas.

2. d'être attentif aux coupures brusques de la bande sonore qui, visiblement, viennent interrompre le témoin dans le développement de sa réponse.

REMARQUE. — L'existence de telles coupures ne doit pas nécessairement être interprétée comme la preuve qu'il ne s'agit pas de l'enregistrement original, mais bien d'un enregistrement retravaillé. Chacun sait que, au cours d'une discussion, l'intervieweur peut, à la demande de l'interviewé ou de sa propre initiative, stopper momentanément l'enregistrement, afin d'obtenir des informations confidentielles. Ce procédé fait, en quelque sorte, partie du « jeu ».

3. d'être vigilant quant à la validité de l'enregistrement lorsqu'on s'aperçoit que l'interviewé, généralement loquace, répond de manière laconique à une question qui aurait dû requérir de sa part une réponse approfondie.

7. Les sources audiovisuelles

Comme pour les sources iconographiques et sonores, les sources audiovisuelles doivent faire l'objet d'une critique attentive en raison des facilités de truquages mises à la disposition des faussaires par les techniques modernes.

En particulier, l'historien veillera à s'assurer de l'adéquation entre la bande-sonore et la bande-image, comme il l'avait fait, pour le document iconographique, entre l'image et sa légende.

8. Conclusion

Au terme de la critique d'authenticité, dressons la liste des différentes possibilités qui s'offrent à nous.

Le document se présente comme un original

Soit, au niveau de son identification, le document s'est présenté lui-même comme un original :

- ❖ si la critique d'authenticité est venue confirmer ce statut, on doit poursuivre en soumettant le document à la *critique interne* ;
- ❖ si, en revanche, la critique d'authenticité a établi que le document n'était qu'une copie et non un document original, il faut passer à la *critique de restitution* ;
- ❖ si, enfin, le document qui se faisait passer pour un original a été reconnu être un faux, loin de ne lui accorder aucune importance historique, on va s'intéresser à lui, mais en tant que faux, ce qui peut nous amener à lui appliquer, tout de même, la *critique interne*.

Le document se présente comme une copie

Soit, au niveau de son identification, le document s'est, d'emblée, présenté comme une copie :

- ❖ si ce statut est confirmé par la critique d'authenticité, on passe à la *critique de restitution* ;
- ❖ si, cas peu probable mais néanmoins susceptible d'exister, il s'avère que ce document est en réalité original, bien qu'il se fasse passer pour une copie, on poursuit directement par la *critique interne*.

Avant de passer à la critique interne, il nous faut donc envisager le cas du document qui n'est pas un original et auquel il convient par conséquent d'appliquer la critique de restitution.

IV. LA CRITIQUE DE RESTITUTION

1. Introduction

La plupart des documents auxquels l'historien est confronté sont des copies et non des documents originaux (*). Or la copie parfaite n'existe pas (**): toute copie contient donc, presque nécessairement, des fautes conscientes ou inconscientes. Il convient donc de repérer ces fautes et de les

corriger pour restituer le texte original. Tel est l'objectif de la critique de restitution.

(*) RARETÉ DES DOCUMENTS ORIGINAUX. — À titre d'exemple, pour la littérature grecque, on ne possède que 5 ou 6 manuscrits originaux antérieurs au VII^e siècle ; pour la langue latine, on ne possède aucun manuscrit d'auteur qui soit antérieur au VI^e siècle ; enfin, pour le moyen âge latin, on n'a conservé qu'un pourcentage restreint d'autographes sans commune mesure avec les quelques 20.000 auteurs qui ont existé avant 1400.

(**) INEXISTENCE DE LA COPIE PARFAITE. — À l'exclusion, bien sûr, des procédés contemporains de reprographie, du moins lorsqu'ils sont réalisés avec soin. Mais n'oublions pas que, jusqu'à cette époque tout à fait récente, les copies dont il est ici question ont été réalisées par des scribes ou des typographes.

Deux cas sont envisageables :

1. soit nous possédons l'original et une (ou des) copie(s) : à défaut de pouvoir utiliser l'original, nous allons vérifier jusqu'à quel point la copie qui est à notre disposition est conforme à l'original.
2. soit l'original est perdu ou d'utilisation impossible : nous allons devoir essayer de restituer ce qu'a dû être le texte original à partir de ce que sont ses copies.

Prenons d'abord conscience des raisons pour lesquelles des modifications sont, volontairement ou non, apportées lors de la copie d'un texte.

2. Copie et modification de l'original

A) Modifications inconscientes

Qu'il s'agisse du copiste ou du typographe, les modifications involontaires du texte original tiennent principalement :

1. à de mauvaises *lectures* (« statuaire » pour « statuaire ») ;
2. à de mauvaises résolutions d'*abréviations* ;

ILLUS. N°22-23. — Exemple d'abréviations latines.

3. à des *omissions* de certains mots, voire de passages entiers suite, par exemple, à l'erreur bien connue qui consiste à passer du « même au même » (*) ;

(*) LE PASSAGE ERRONÉ « DU MÊME AU MÊME ». — L'omission de passages entiers est très courante lorsque, sur la même page, deux groupes de mots identiques se trouvent dans des situations analogues (par exemple en début ou en fin de ligne). Dans ce cas, il est très aisé, alors qu'on est arrivé à la copie du premier groupe, de poursuivre avec ce qui suit le second groupe. C'est l'erreur qui consiste à faire un saut « du même au même ».

ILLUS. N°24. — Exemple.

4. à des fautes de *ponctuation* ;

5. à des erreurs de *traduction*.

Elles sont bien sûr d'autant plus nombreuses que le copiste ou le typographe était fatigué, inattentif ou pressé et que l'auteur n'a pas eu l'occasion de corriger, avant publication, les épreuves d'imprimerie (*).

(*) CORRECTION DES ÉPREUVES D'IMPRIMERIE. — Rappelons que, dans les premiers temps de l'imprimerie, les auteurs se trouvaient dans l'impossibilité de corriger eux-mêmes leurs livres en raison des grandes distances qui les séparaient de leurs éditeurs. Ainsi l'humaniste hollandais Érasme (1469-1536) faisait imprimer ses livres à Bâle. Aux XVII^e et XVIII^e siècles encore, la censure politique française conduisait maints auteurs à publier leurs œuvres aux Pays-Bas.

ILLUS. N°25. — Exemple d'épreuves d'imprimerie corrigée.

Les publications récentes contiennent, elles aussi, bien des modifications involontaires, malgré l'usage d'ordinateurs (*). Il est toutefois assez aisé de corriger ce type d'erreurs.

EXEMPLES. — Voici quelques savoureux exemples : « Le roi Albert est arrivé à Nice avec sa cuite (suite) habituelle ». « L'évêque ôta sa culotte (calotte) ». « Le python est un sergent (serpent) fabuleux de l'antiquité qui passait pour féconder les femmes ». « Le roi, après avoir rempli son mensonge du 21 juillet (après avoir rappelé son message)... ».

(*) La fonction « rechercher et remplacer automatiquement » n'est pas sans dangers !

B) Modifications conscientes

Consciemment, le copiste ou le typographe peut vouloir modifier le texte original, avec ou sans intention frauduleuse, pour :

1. *corriger* ce qui paraît être une faute (orthographique, grammaticale ou onomastique) ;

EXEMPLE. — Lisant que « tel martyr est mort à Ahalia », le copiste, qui ne connaissait pas cette ville de Syrie, a cru bien faire en substituant à ce nom, jugé erroné, celui de « Italia ».

2. *éclaircir* un passage jugé obscur ;

EXEMPLE. — Les Humanistes de la Renaissance se sont préoccupés de fournir des textes intelligibles. Aussi n'ont-ils pas hésité à « corriger » tout ce qu'ils ne comprenaient pas, altérant ainsi plusieurs œuvres de l'Antiquité.

3. *supprimer* un passage déplaisant ou jugé erroné ;

EXEMPLE. — Devant recopier une chronique affirmant que leur abbaye était moins ancienne que l'abbaye voisine, les clercs, piqués au vif, n'ont pas hésité, lors de la retranscription, à écrire le contraire en ajoutant des détails de leur propre invention.

4. *ajouter* une observation de son cru, soit une glose ;

EXEMPLE. — Appelés « gloses », ces commentaires, ajoutés en marge, finiront généralement par passer dans le texte et donc par se confondre avec le texte.

ILLUS. N°26. — Manuscrit glosé.

C'est à Paris, durant la seconde moitié du XII^e siècle, qu'a été perfectionnée la mise en page des manuscrits glosés. L'« autorité » centrale – ici l'Épître de saint Jacques – est d'un gros module qui couvre deux lignes de réglure, tandis que le module de la glose marginale n'occupe qu'une ligne et celui de la glose interlinéaire une demi-ligne. Dans la glose marginale, des pieds-de-mouche alternativement rouges et bleus permettent de distinguer les différents points développés par le commentateur.

5. *mettre à jour* et continuer une œuvre.

EXEMPLE. — La propriété littéraire étant inexistante avant le XVIII^e siècle, n'importe quel imprimeur pouvait s'emparer d'un écrit et le remanier selon son bon plaisir, puisqu'il était le seul à supporter les risques financiers de son édition. Aussi une œuvre comme les *Délices des Pays-Bas* a connu tant de mises à jour de la part de ses éditeurs successifs qu'elle a fini par tripler de volume !

3. Le processus de restitution

A) La correction (*emendatio*)

Le terme « *emendatio* » (du latin « *emendare* », à savoir « corriger », qui a donné en français « amender ») désigne la correction des erreurs de forme et de fond qui, au cours du temps, ont été apportées au texte original.

Ce processus est relativement aisé lorsque le chercheur dispose du texte original : il lui suffit de comparer la copie à l'original. Mais la plupart du temps, le document original n'existe plus, alors que subsistent de nombreuses copies. Aussi, avant de pouvoir corriger le texte, le chercheur doit déterminer quelle est la meilleure copie qui est à sa disposition, celle sur laquelle il va opérer son travail de correction.

REMARQUE. — Il serait erroné de penser que c'est le manuscrit qui comporte le moins d'erreurs qui est nécessairement le meilleur et qui donc doit être pris comme point de départ pour la restitution et l'édition du texte. Tout au contraire, s'il comporte moins d'anomalies, alors que, nous l'avons vu, tout travail de copie engendre nécessairement des erreurs, c'est peut-être précisément parce qu'il a été fortement remanié, à un moment donné, par un copiste désireux d'« améliorer » le texte qui lui avait été fourni.

B) Le choix de la meilleure copie

En effet, en l'absence du document original, le chercheur doit s'attacher à reconstituer ce qu'a dû être le texte initial en confrontant, entre elles, les copies manuscrites (partielles ou intégrales) qui en ont été conservées et les éditions anciennes qui en ont été données, ce qui constitue la tradition directe du texte.

La tradition directe

Prenons garde que même en nous limitant à la tradition directe, le nombre de copies conservées ou d'éditions anciennes réalisées peut être important, voire très important.

EXEMPLES. — Nous avons conservé plus de 188 manuscrits médiévaux de l'Iliade, plus de 215 manuscrits du Roman de la Rose et il est courant, pour beaucoup d'œuvres du moyen âge latin ou français, d'avoir une dizaine de copies, voire une trentaine.

Il convient donc, après avoir rassemblé tous ces témoins textuels, de les classer les uns par rapport aux autres, afin d'établir leur « arbre généalogique », lequel permettra de suivre la filiation des états successifs du texte.

Pour classer ces différents témoins (états) du texte, le spécialiste en ecdotique s'attachera à déceler des particularités — externes (titres, ornements, ordre des chapitres...) ou internes (lacunes importantes, interversions...) — significatives du document, qui lui permettront de rejeter les manuscrits qui ne les présentent pas et, au contraire, de rassembler au sein d'une même famille ceux qui les comportent. En effet, la présence des mêmes anomalies dans diverses copies prouve la parenté de ces copies entre elles, car il serait bien étonnant que des copistes indépendants les uns des autres aient commis exactement les mêmes erreurs.

ECDOTIQUE. — Branche de la critique historique relative à l'établissement et à l'édition des textes.

Une fois la généalogie des copies réalisée, celle-ci aboutit :

1. soit à un *archétype*, c.-à-d. à un témoin textuel unique et idéal dont découlent tous les autres états du texte. C'est alors cet archétype qui, naturellement, sera retenu et sur lequel on pourra enfin pratiquer l'emendatio.
2. soit à deux ou plusieurs *têtes de séries*. Dans ce cas, on n'essaiera pas de reconstituer l'archétype inconnu dont ces têtes de séries résultent, car on risquerait d'aboutir à un texte, peut-être idéal, mais qui vraisemblablement n'a jamais existé tel quel, mais on choisira la tête de série dont le texte paraît le meilleur, en rejetant dans l'apparat critique les variantes significatives présentes dans les autres têtes de série ou dans les autres copies du texte.

ILLUS. N°27. — Exemple de généalogie.

ILLUS. N°29. — Exemple d'une édition de texte.

La tradition indirecte

Parfois, cependant, la tradition directe est trop pauvre, voire inexistante, de sorte que l'historien devra se tourner, à défaut de mieux, vers la tradition indirecte, c.-à-d. vers les citations, traductions, commentaires, mentions ou allusions à ce texte que l'on peut trouver dans d'autres œuvres.

Il est néanmoins évident que la tradition indirecte est, en ce qui concerne la transmission d'un texte, moins certaine et moins intéressante que la tradition directe, mais il faut parfois s'en contenter et opérer sur cette seule base tout le travail consistant à dresser la généalogie non pas des copies, mais plutôt des extraits textuels qu'elle nous livre.

La critique interne

I. INTRODUCTION

Arrivé à ce stade, nous sommes en présence d'un document identifié, authentifié et original ou restitué. Il importe maintenant de déterminer la valeur des informations contenues dans le document, le crédit qu'on peut leur accorder. Aussi allons-nous mettre en œuvre la critique interne, c.-à-d. analyser le contenu du document pour discerner ce qu'on peut en tirer. Trois groupes d'étapes seront nécessaires :

1. Quelle est l'exacte signification du document ? Qu'est-ce que l'auteur a dit ? Qu'a-t-il voulu dire ? C'est la *critique d'interprétation*.
2. Quelle est la compétence de cet auteur ? Quel est le degré de confiance que mérite ce témoin ? Étaient-ils, l'un et l'autre, à même de porter un jugement autorisé en la matière ? C'est la *critique d'autorité* du témoin qui comprend :
3. la *critique d'originalité* : le témoin a-t-il rapporté les faits de manière directe ou indirecte ?
4. la *critique de compétence* : était-il à même de bien comprendre ce qui s'est passé ?
5. la *critique d'observation* : était-il bien situé pour observer, dans des conditions optimales, les événements qu'il nous rapporte ?
6. la *critique de sincérité* : n'avait-il pas intérêt à volontairement travestir la réalité ?
7. Enfin, ce témoignage, dont la signification est clairement établie et qui est digne de confiance, n'a-t-il pas été altéré ? C'est la *critique d'exactitude*.

II. LA CRITIQUE D'INTERPRÉTATION

1. Introduction

Pour pouvoir apprécier la portée d'un document pour ensuite en tirer parti, il faut d'abord le comprendre. Plus précisément, il faut dégager son sens littéral (ce que l'auteur a dit) et son sens réel (ce que l'auteur a voulu dire) (*), car l'un et l'autre ne coïncident pas toujours immédiatement.

(*) HERMÉNEUTIQUE et EXÉGÈSE. — L'herméneutique est l'étude du sens réel d'un document (du grec « hèrméneusis » qui signifie « expliquer, traduire, interpréter »). Lorsqu'il s'agit d'un texte biblique, on parle d'exégèse.

2. Comprendre ce que l'auteur a dit

A) Une parfaite maîtrise de la langue et du vocabulaire

Pour comprendre ce que l'auteur a dit véritablement, il faut veiller à respecter plusieurs principes méthodologiques, dont le premier impose au lecteur de maîtriser parfaitement non seulement la langue qui est utilisée dans le document, mais encore le vocabulaire spécifique au thème traité par le document. Plus précisément, il convient d'être attentif aux faits suivants :

1. le sens d'un mot peut très bien varier, à une même époque, selon qu'il est utilisé dans la langue populaire, juridique ou académique ;
2. le sens des mots s'est, au cours du temps, progressivement modifié, sans que ces changements aient été, à un moment donné, clairement sanctionnés ;

REMARQUE. — Il eut été assurément plus simple, pour l'historien, que les hommes aient changé de mot chaque fois qu'ils voulaient changer de sens, au lieu de conserver les mêmes mots tout en modifiant insensiblement leur signification !

3. la langue évolue sans cesse et varie selon les régions, de sorte qu'il faut maîtriser non pas le latin, mais le latin de l'époque et de la région de l'auteur étudié ;
4. le français lui-même a fortement évolué, aussi son évolution doit-elle être prise en compte, sans quoi le lecteur francophone risque de se faire piéger par nombre de « faux amis » ;

EXEMPLE. — Lisant, en tant que francophone, sans difficultés les textes français du XVII^e siècle, le lecteur non averti risque de ne pas faire attention au terme « ruelle » qui, pour lui, désigne naturellement une petite rue. Erreur ! Ce terme, dont l'orthographe ne s'est pas modifiée et dont l'usage reste courant, désignait à l'époque un de ces lieux de sociabilité caractéristiques de ce temps, à savoir la chambre à coucher d'une femme de haut rang où celle-ci recevait. Aussi, avec le temps, certaines de ces « ruelles » ne sont pas devenues de véritables « rues », mais bien de véritables salons mondains !

5. chaque discipline, chaque métier a son vocabulaire propre, aussi l'historien doit maîtriser les termes techniques de son auteur ;
6. la traduction, loin de se réduire à la simple reproduction d'un texte d'une langue dans une autre, opère en réalité une adaptation, plus ou moins fidèle, du texte originel. Par conséquent, comme le proclame un aphorisme italien, « *traduttore, traditore* » (traduire, c'est trahir).

B) Une lecture attentive

Une lecture rapide et « en diagonale » du texte ne suffit pas, car :

1. des *erreurs de lecture* sont vite commises ;

EXEMPLE. — En 1965, un journaliste, sans doute un peu pressé, a publié un papier sur une exposition qui se tenait à Aix-la-Chapelle et qui devait être bien intéressante, puisqu'elle était consacrée... à la vie nocturne à l'époque de Charlemagne ! En réalité, ladite exposition s'intitulait, plus sagement : *Karl der Große : Lebenswerk und Nachleben*. Parcourant ce titre trop rapidement, notre journaliste avait lu « Nachleben » au lieu de « Nachleben », c.-à-d. l'héritage, l'influence posthume de Charlemagne !

2. les *nuances* du texte risquent de passer inaperçues (songeons à l'utilisation du conditionnel) ;
3. les *allusions* et les mots convenus pour désigner, en période de troubles, des personnalités politiques risquent de ne pas être repérés...

C) Une lecture intégrale

Une lecture attentive du texte est donc nécessaire, mais non suffisante. Il faut encore lire le document intégralement, car :

1. il faut faire attention au *contexte*, c.-à-d. au sens général du texte, sans quoi, en isolant une phrase de l'ensemble, il est fort aisé de prêter à l'auteur des propos qu'il n'a jamais tenus, voire carrément opposés à sa pensée véritable ;
2. l'auteur est susceptible de *revenir*, plus loin dans son œuvre, sur ses déclarations pour les compléter, les nuancer...

D) Une lecture exempte de préjugés

Il faut encore se débarrasser de tout préjugé, de toute idée préconçue, favorable ou défavorable, quant à la personnalité de l'auteur, quant à sa valeur, quant à ses opinions politiques, philosophiques ou religieuses... Bref, il faut, pour ainsi dire, laisser de côté tout ce que nous avons déjà appris à son propos, par l'intermédiaire de la littérature primaire ou secondaire, pour que notre esprit, aussi vierge que possible, puisse véritablement entendre ce qu'il a à nous dire et pour que nous puissions nous faire une opinion personnelle. Car si nous avons déjà « jugé à l'avance » l'auteur, il n'y a plus grand intérêt à le lire, sauf à vouloir trouver dans ses écrits de quoi conforter notre position.

E) Une lecture exempte d'anachronismes

Enfin, il faut veiller à laisser derrière nous nos propres façons de sentir et de réfléchir, nos propres connaissances, afin de ne pas les projeter sur les hommes du passé (*).

(*) Cf. le cours d'*Épistémologie de l'histoire*.

3. Comprendre ce que l'auteur a voulu dire

A) Le document textuel

Comprendre, de façon grammaticalement correcte, le sens littéral d'un texte est une chose ; percevoir le sens que son auteur a voulu lui donner en est, souvent, une autre. En effet, un même texte peut prendre une signification différente selon le ton (sérieux, plaisant, ironique...) ou le genre littéraire (allégorie, fable...) adopté.

Il convient donc de restituer le texte dans son contexte :

1. dans quelles *circonstances* historiques a-t-il été écrit ?
2. dans quel *milieu* social, culturel, intellectuel, politique, philosophique, religieux, cet auteur écrivait-il ?
3. quel était le caractère, le *tempérament* de l'auteur ? Était-il réservé dans ses jugements ou plutôt enclin à exagérer les faits ? Loquace ou plutôt taciturne ?
4. dans quel *état d'esprit* était-il lors des événements évoqués et lors de la narration de ceux-ci ? Confiant ou méfiant ? Téméraire ou hésitant ?
5. quelles *influences* a-t-il subi, au niveau de sa famille, de son école, de son cercle d'amis, ou de sa profession ?

B) Le document figuré

Principes généraux

Même si la lecture d'un texte est linéaire et progressive alors que celle d'une image est globale et immédiate, les difficultés que présentent les documents figurés sont du même ordre que ceux des documents textuels. En effet :

1. tout comme la lecture d'un texte suppose la connaissance du vocabulaire et de la syntaxe (c.-à-d. de la manière de les arranger), la lecture d'une image requiert la maîtrise des signes figurés et de leur disposition ;
2. tout comme les mots d'une langue peuvent avoir un sens différent selon le contexte, les signes figurés peuvent changer de signification selon les circonstances ;
3. si le texte, faisant usage de signes conventionnels, marque d'emblée qu'il n'est pas la réalité, mais une transcription, plus ou moins fidèle mais jamais parfaitement adéquate, de celle-ci, l'image, elle, paraît bénéficier d'un lien plus étroit avec la réalité dont elle semble être la reproduction. Il n'en reste pas moins que l'image n'est pas la réalité, mais le résultat d'une mise en scène de cette réalité. Il faut donc toujours vérifier l'information qu'elle véhicule.

Bref, comme pour le texte, la signification littérale de la représentation graphique n'est pas nécessairement sa signification réelle.

EXEMPLE. — Lorsqu'une miniature médiévale représente un roi couché dans son lit avec sa couronne sur sa tête, on comprendra que c'est un symbole de sa puissance royale qui est ainsi mis en avant et que le miniaturiste n'a pas voulu nous faire savoir que ce roi conservait sa couronne pour dormir !

Le portrait

Parmi les documents figurés, il en est un dont le journaliste et l'historien font un usage important : le portrait.

Lors de la critique externe, nous n'aurons pas manqué de nous demander si l'identification du personnage est exacte et s'il s'agit d'un original ou d'une copie.

Arrivé au stade de la critique interne, il convient maintenant de se poser les questions suivantes.

1. S'agit d'un portrait réaliste ou d'une idéalisation ?

REMARQUE. — Reconnaissons bien sûr que la réalité d'un document iconographique est infiniment plus complexe que ne le laisse supposer cette alternative simpliste. En particulier, un portrait communément jugé de réaliste peut très bien se voir qualifier d'idéaliste lorsque l'on se met à considérer sa mise en scène.

2. Quel est l'objectif visé par ce portrait idéalisé ? Quel message veut-il faire passer ?

ILLUS. N°29. — Portrait de François I^{er}.

Jean Clouet (c. 1485-1540) fut à François I^{er} (1494-1547) ce que Hans Holbein le Jeune (1497-1543) fut à Henri VIII d'Angleterre (1491-1547), c.-à-d. un peintre talentueux, capable d'exprimer non seulement l'essence royale, mais aussi la personnalité de son protecteur. Dans ce portrait, il nous présente un roi d'une telle majesté, d'une si splendide opulence (remarquons la magnificence de ses vêtements) et dont il émane une si puissante autorité naturelle (observons son regard scrutateur malgré des yeux qui paraissent tous petits) que le cadre de son portrait ne suffit pas à le contenir tout entier !

3. Pourquoi a-t-on choisi de mettre en avant tel portrait plutôt que tel autre ?

EXEMPLE. — Parmi la multitude des portraits photographiques qui sont certainement disponibles pour tel homme politique, tel intellectuel ou tel écrivain bien connu, on s'aperçoit que, assez curieusement, le journal a sélectionné et publié un cliché qui n'est pas des plus récents. Comment interpréter ce choix ? Et de qui émane-t-il ? De l'intéressé lui-même qui, par coquetterie, veille à se donner une image avantageuse ? Du pouvoir en place qui, par censure, interdit l'utilisation de photos plus récentes ? Du journal qui, par économie, s'est contenté d'un vieux cliché de ses propres collections ? De la rédaction qui se plaît ainsi à ridiculiser cette personnalité qu'elle n'apprécie pas ?...

C) Le témoignage oral

Pour apprécier et comprendre un témoignage oral, il ne faut pas perdre de vue les points suivants.

1. Intrinsèquement limitée, la mémoire humaine ne retient durablement que l'événement *exceptionnel* et que l'événement *routinier* qui s'est répété quotidiennement. S'intéresser à l'histoire orale, c'est donc évoluer au milieu d'événements singuliers et d'anecdotes, qui, néanmoins, peuvent aider à comprendre la mentalité d'une époque.
2. La mémoire n'échappe pas au *conditionnement* : le témoin peut donc être persuadé, de bonne foi, qu'il rend compte de son expérience personnelle et qu'il exprime son propre jugement, alors que celui-ci a tellement été influencé par des lectures, par les émissions entendues ou regardées, par les propos échangés avec d'autres témoins, qu'il finit par répercuter ces propos et non pas ce qu'il a lui-même pensé et ressenti à l'époque des événements. Face à un tel témoignage, l'historien doit dès lors s'attacher à faire le tri entre ce que le témoin exprime de manière authentique et ce qui est le fruit d'une contamination ultérieure.
3. Enfin, même si le témoin n'a pas été contaminé, il risque de reconstruire les événements, de les relire à la lueur de ce qu'il sait être, après coup, leur *dénouement*. Connaissant dorénavant « la fin de l'histoire », il lui est en effet difficile de se remettre dans la situation qui était la sienne lorsqu'il ne la connaissait pas encore.

Pour toutes ces raisons (les faiblesses de la mémoire, les contaminations et les reconstructions ultérieures), le meilleur témoignage est, bien sûr, celui qui a été mis par écrit le plus tôt possible après les événements.

III. LA CRITIQUE D'AUTORITÉ

1. Introduction

La critique d'autorité cherche à déterminer si le témoin qui rapporte les faits peut, en la matière, faire autorité. À cette fin, elle pose au témoin quatre questions principales :

1. Comment as-tu été informé des faits que tu relates ? Directement, parce que tu étais toi-même présent (*témoin direct*), ou indirectement, parce que quelqu'un te les a racontés (*témoin indirect*) ? Autrement dit, ton témoignage est-il originel ou bien dépendant d'autres sources d'information ? Et dans ce dernier cas, ces sources existent-elles encore ? C'est la *critique d'originalité*.

2. Avais-tu les capacités requises pour bien comprendre les événements qui se sont passés et pour bien les rapporter ? C'est la *critique de compétence*.
3. Étais-tu bien situé pour observer correctement ces événements dans leur complexité et dans leur totalité ? C'est la *critique d'observation*.
4. Lors de ta déposition, n'as-tu pas modifié les faits ? C'est la *critique de sincérité*.

2. La critique d'originalité

A) Le témoin est-il direct ?

Pour déterminer si le témoin a bel et bien vu ou entendu lui-même les faits qu'il raconte ou s'il ne fait que relater ce que d'autres, voire la rumeur (*), lui ont rapporté, l'historien utilisera les critères suivants.

(*) EXEMPLE. – Relevons, par ordre chronologique, les différentes versions d'un même événement qui ont été publiées dans la presse par des journalistes qui, selon toute vraisemblance, ne pouvaient se fier qu'à la rumeur et qu'à ce que leurs confrères avaient précédemment écrits. Il est vrai, circonstance atténuante, que nous étions en temps de guerre !

« Quand la chute d'Anvers fut connue, les cloches [en Allemagne] se mirent à sonner en signe de joie ». (*Kölnische Zeitung*, Cologne, octobre 1914).

« D'après le *Kölnische Zeitung*, le clergé d'Anvers a été contraint de sonner les cloches après la prise de la forteresse ». (*Le Matin*, Paris).

« D'après les informations que le *Matin* a reçues de Cologne, les prêtres belges qui ont refusé de sonner les cloches ont été chassés de leur poste » (*Times*, Londres).

Reprise des propos du *Times*, puis ajout : « Ces malheureux prêtres seront condamnés aux travaux forcés » (*Corriere della Sera*, Italie).

« D'après les informations du *Corriere della Sera*, reçues via Londres et via Cologne, on confirme que les barbares vainqueurs d'Anvers ont supplicié les malheureux prêtres belges à cause de leur refus héroïque, en les pendant aux cloches comme des battants vivants, la tête en bas ! » (*Le Matin*, Paris).

1. Si le récit est animé, s'il donne l'*impression du vécu*, le témoin a probablement (*) assisté à la scène.

(*) Prenons garde toutefois que le métier de certaines personnes (les romanciers, les acteurs de théâtre, les journalistes) consiste précisément à « faire revivre » des personnages et des situations !

2. Si, en revanche, le *rythme* varie en certains endroits du récit, si le style ne reste pas uniforme, il est probable que l'auteur a mélangé des souvenirs personnels à des informations récoltées par ailleurs.

3. Si des *excursus*, des développements plus ou moins étendus, rompent le fil conducteur naturel du récit, il est probable que le témoin ne s'est pas limité à la simple narration de ce dont il a été lui-même le témoin, mais qu'il a cherché à « enrichir » son récit.
4. Enfin, si les idées exprimées cadrent mal avec ce que l'historien connaît de cette époque et de ce milieu, ou si les *versions différent* d'un endroit à l'autre, la prudence s'impose.

B) Le témoin n'est-il pas indirect ?

Si on soupçonne le témoin d'avoir tout simplement reproduit et repris à son compte des propos connus par ailleurs, soit sous la forme d'une simple citation non signalée soit sous la forme d'un plagiat systématique et généralisé (*), il convient, pour s'en assurer, de :

1. dresser la liste des œuvres dont le témoin aurait pu s'inspirer et dont il pouvait disposer ;
2. comparer son texte avec chacune de ces œuvres pour déceler les similitudes éventuelles ;
3. déterminer, sur cette base, quelle œuvre a copié l'autre et quelle œuvre a été la source de toutes les autres.

(*) LA NOTION DE PLAGIAT. — Rappelons que le plagiat, aujourd'hui condamné, est une notion fort récente. Au moyen âge, par exemple, l'obligation contemporaine de citer ses sources n'était tout simplement pas de mise. À cette époque, ce que nous appelons aujourd'hui le plagiat, loin d'être réprimé, relevait plutôt d'un procédé scolaire encouragé, à savoir l'imitation des maîtres anciens.

Aussi, conformément à l'esprit de ce temps, l'homme d'état et chroniqueur franc Éginhard (c. 770 - 840) s'est tellement inspiré de ce modèle antique qu'était le biographe latin Suétone (c. 70 - c. 128) pour rédiger sa *Vita Caroli Magni* qu'on en vient à se demander ce qui, dans son récit, concerne encore véritablement Charlemagne !

Au terme de cette difficile investigation, quatre cas de figure principaux peuvent se présenter :

1. soit notre intuition était sans doute erronée, puisque rien n'est venu formellement établir que notre témoin n'était pas direct ;
2. soit il s'est avéré que notre témoin était indirect, puisqu'il a plagié des œuvres encore aujourd'hui conservées : dans ce cas, on privilégiera naturellement ces dernières ;
3. soit notre témoin est effectivement indirect, mais ses sources textuelles sont dorénavant perdues : à défaut de mieux, on se basera donc, avec prudence, sur son récit ;
4. soit, enfin, notre témoin indirect s'est basé sur la rumeur publique, sur les « on-dit » : on utilisera son témoignage non pas pour attester

de la réalité des faits rapportés, mais pour ce qu'il peut nous apprendre sur la manière dont ces faits ont été colportés et sur le crédit dont ils ont bénéficié auprès du grand public.

3. La critique de compétence

Il ne suffit pas que notre témoin ait été lui-même présent lors des événements (témoin direct) pour que son témoignage soit fiable. Il faut encore qu'il ait été un observateur apte à comprendre et à relater ces événements. Plus précisément, il faut qu'il puisse avoir rempli (*) les conditions suivantes :

(*) Cela ne veut pas dire qu'il doit avoir effectivement rempli ces conditions lors de l'événement en question (ce serait mieux, mais comment le vérifier ?), mais qu'il doit en tout cas être écarté en tant que témoin fiable s'il ne pouvait pas les remplir !

1. avoir les *connaissances spécifiques* qui sont parfois nécessaires à la compréhension d'un événement (*) ou du moins, lorsque celui-ci est particulièrement complexe, d'une facette de l'événement (**);

(*) Quelqu'un qui n'est pas initié ne peut pas rendre compte correctement, même au niveau des constatations les plus élémentaires, du déroulement d'une cérémonie religieuse, d'une opération chirurgicale, d'une expérience scientifique, d'une audience d'un tribunal ou d'un match de football américain !

(**) Pour rendre compte d'un événement complexe, il sera utile de disposer de témoins aux compétences différentes et, dès lors, complémentaires.

2. être *ouvert d'esprit* (pour découvrir l'autre dans sa différence), *pondéré* (pour ne pas se laisser submerger par ses sentiments ou sa subjectivité), *réfléchi* (pour être capable d'analyser la situation) ;
3. savoir *s'exprimer avec clarté et netteté* (pour que son compte rendu le soit aussi).

Pour pouvoir être un témoin objectif et fiable, il faut donc remplir un certain nombre de compétences.

4. La critique de sincérité

Pour saisir la signification réelle du document, l'historien a dû comprendre (littéralement « prendre avec soi », mais aussi « prendre tout ensemble ») l'auteur, sympathiser (« souffrir avec ») avec lui, oublier qui il était pour rentrer « dans la peau » de son auteur.

Cette fois, il lui faut tout au contraire pratiquer le doute systématique : ne rien croire à la légère, se défier de chaque affirmation. Mon témoin ne cherche-t-il pas à me tromper ? Pour le savoir, il convient de repérer les mobiles qui pourraient l'amener à travestir les faits. Si aucun mobile potentiel n'est découvert, le témoin pourra être reconnu comme étant sincère.

Parcourrons donc les différentes sortes de mobiles qui peuvent conduire un auteur à dresser une relation mensongère des faits, tout en reconnaissant d'emblée que ces motivations sont innombrables.

Par intérêt personnel

L'intérêt personnel est assurément le mobile le plus fréquent. L'auteur ayant intérêt à mentir pour :

1. s'assurer un avantage ou préserver *ses intérêts* ;

EXEMPLES. — Refaire des titres de propriété perdus suite à une guerre, un incendie ou une inondation ; adapter des titres anciens, réellement possédés, aux nouveaux modes de validation...

2. amplifier *son importance sociale* en donnant à sa maison ou à sa famille une antiquité vénérable, ou à tout le moins plus vénérable que celle de la maison ou de la famille voisine...

Par intérêt collectif

Mais l'intérêt peut être aussi collectif pour :

1. accroître la gloire d'un saint (il s'agit donc d'une motivation pieuse, surtout répandue au moyen âge) ;
2. augmenter le renom, les revenus ou la puissance d'une institution...

Conclusion

L'historien idéal devrait avoir de l'*imagination* pour :

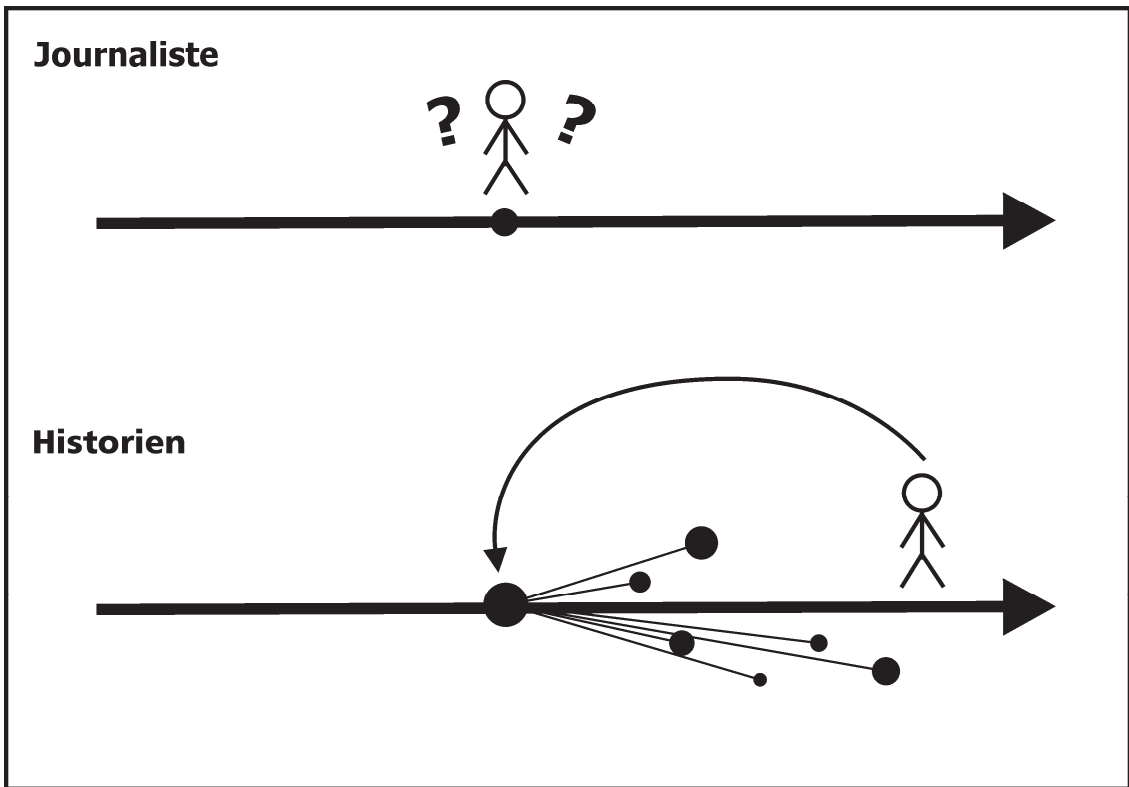
1. se poser de bonnes questions ;
2. les résoudre ;
3. trouver les moyens de les résoudre.

Il devrait être *curieux* pour :

1. ne rien juger de secondaire ou d'inintéressant ;
2. ne laisser aucune énigme sans vouloir la résoudre.

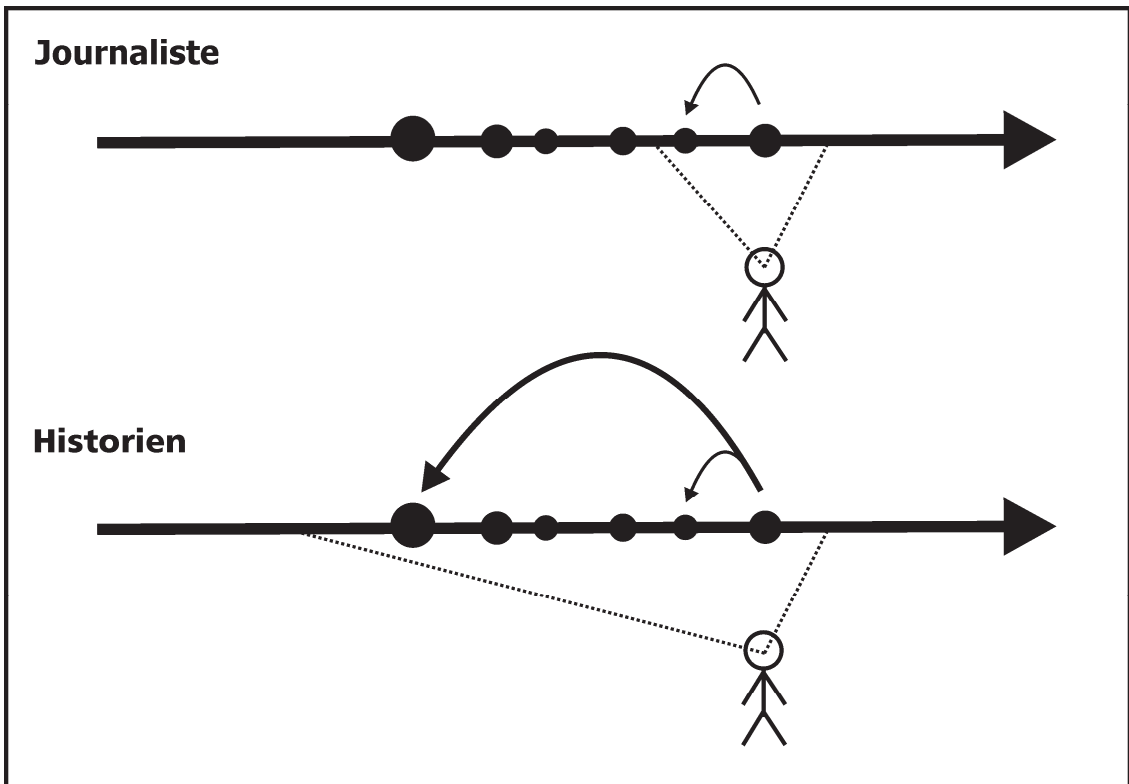
Enfin, il devrait pouvoir *allier* :

1. la richesse de la problématique française ;
2. la rigueur de la critique allemande ;
3. la concision et la clarté de la rédaction britannique.



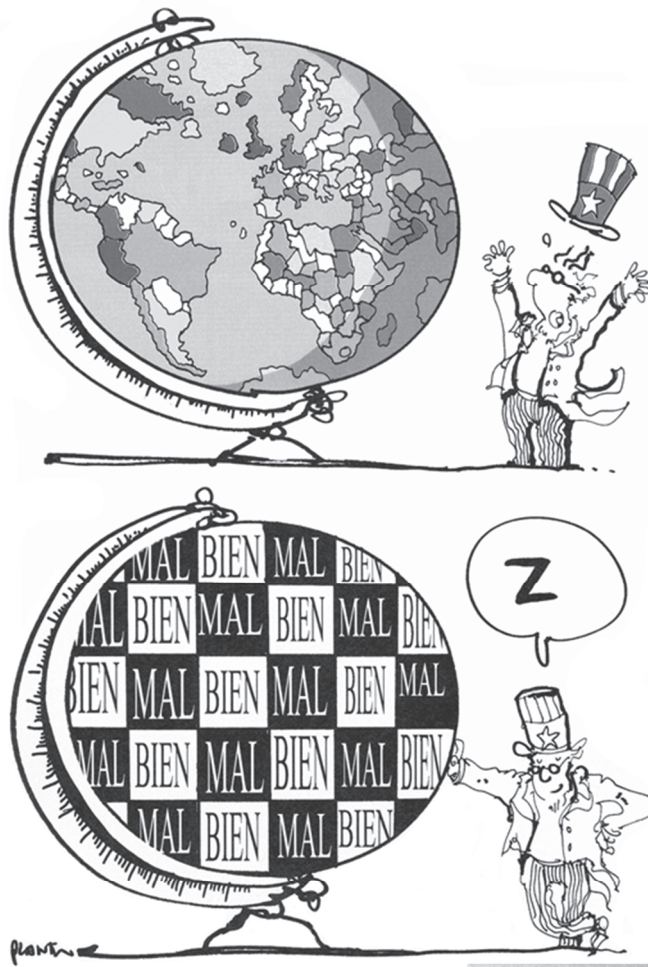
Illus. n°1.

La différence entre journaliste et historien dans l'appréciation de l'importance d'un événement.
(Source : Composition personnelle)

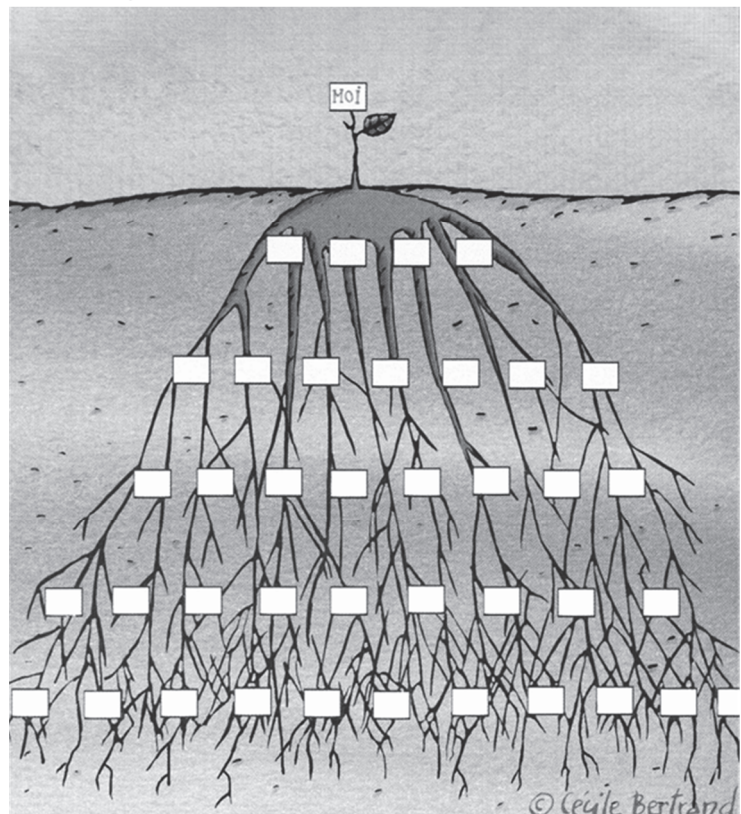


Illus. n°2.

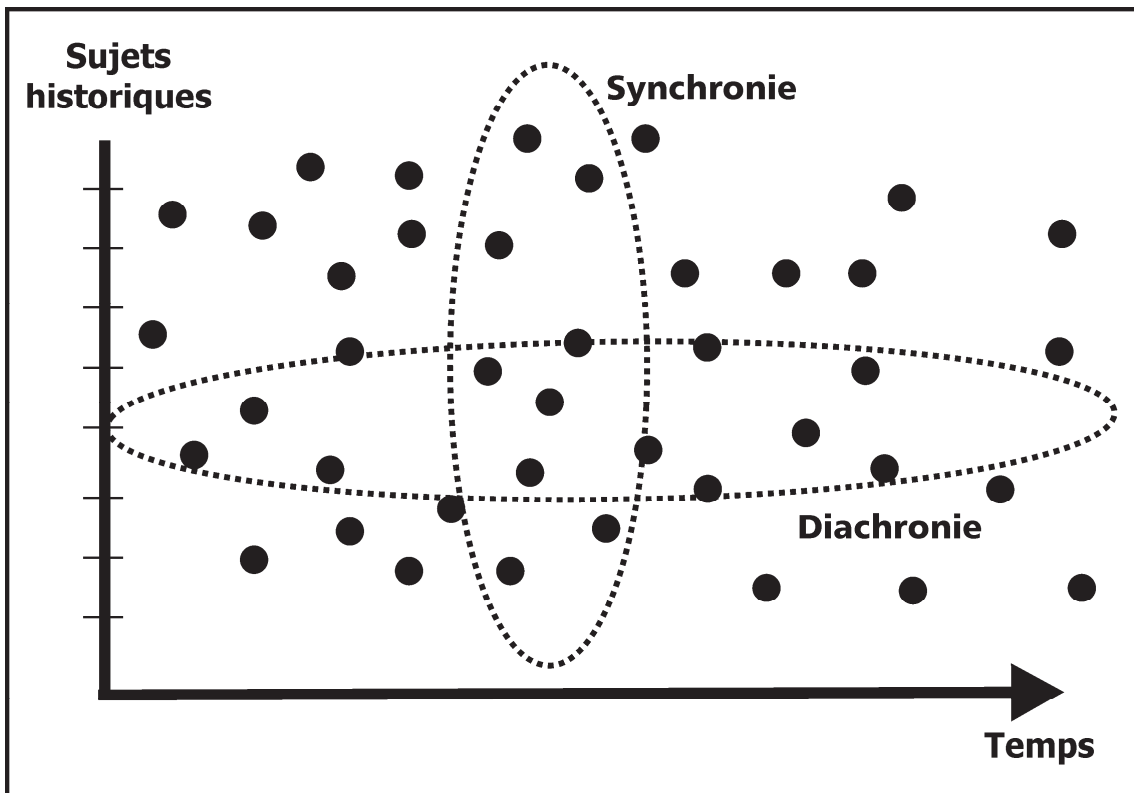
La différence entre journaliste et historien dans la recherche des causes d'un événement.
(Source : Composition personnelle)



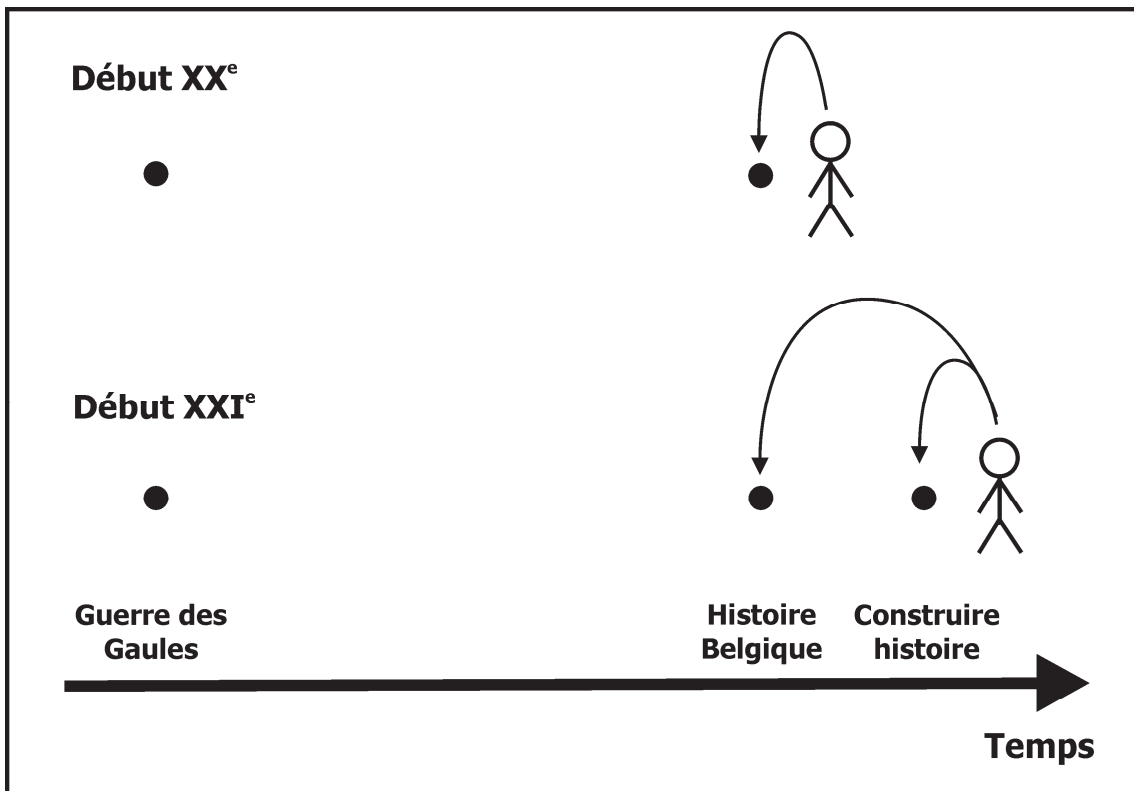
Illus. n°3.
La complexité de l'histoire de l'historien
contre le manichéisme simpliste de
certaines histoires officielles.
(Source : *Le Vif L'Express*, 19.04.2002)



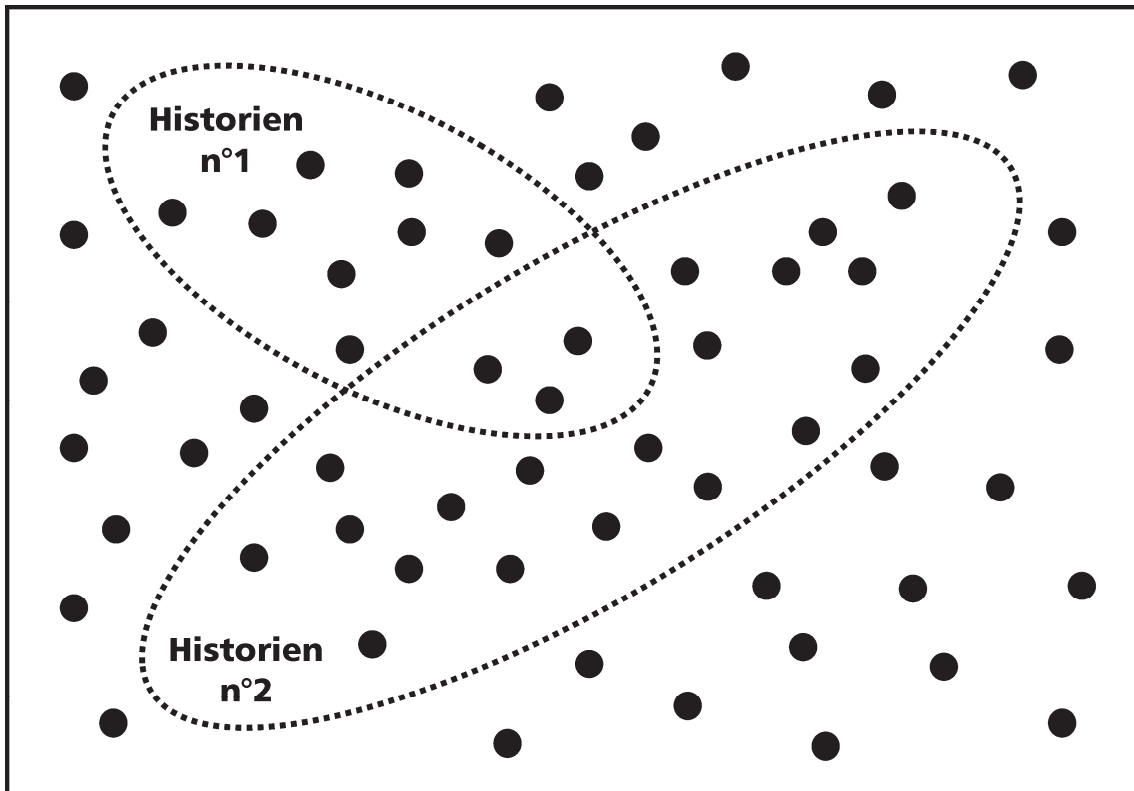
Illus. n°4.
Arbre généalogique égocentrique.
(Source : *Le Vif L'Express*, 28.11.2003)



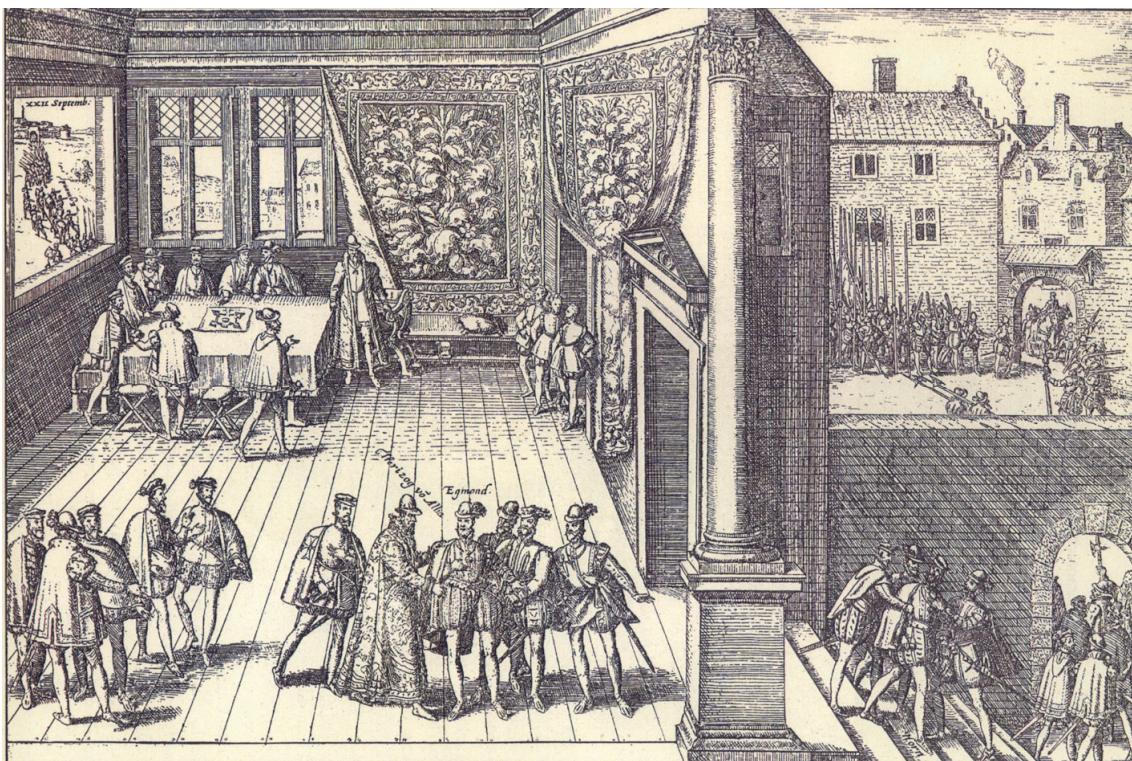
Illus. n°5.
Approches diachronique et synchronique.



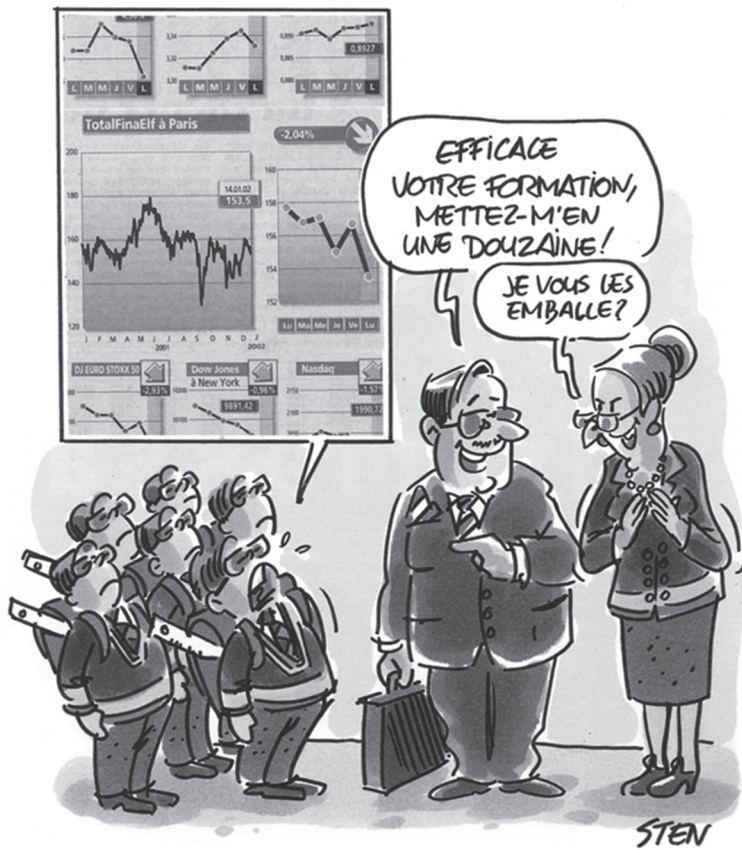
Illus. n°6.
Littérature primaire, secondaire et travaux-sources : des notions relatives.



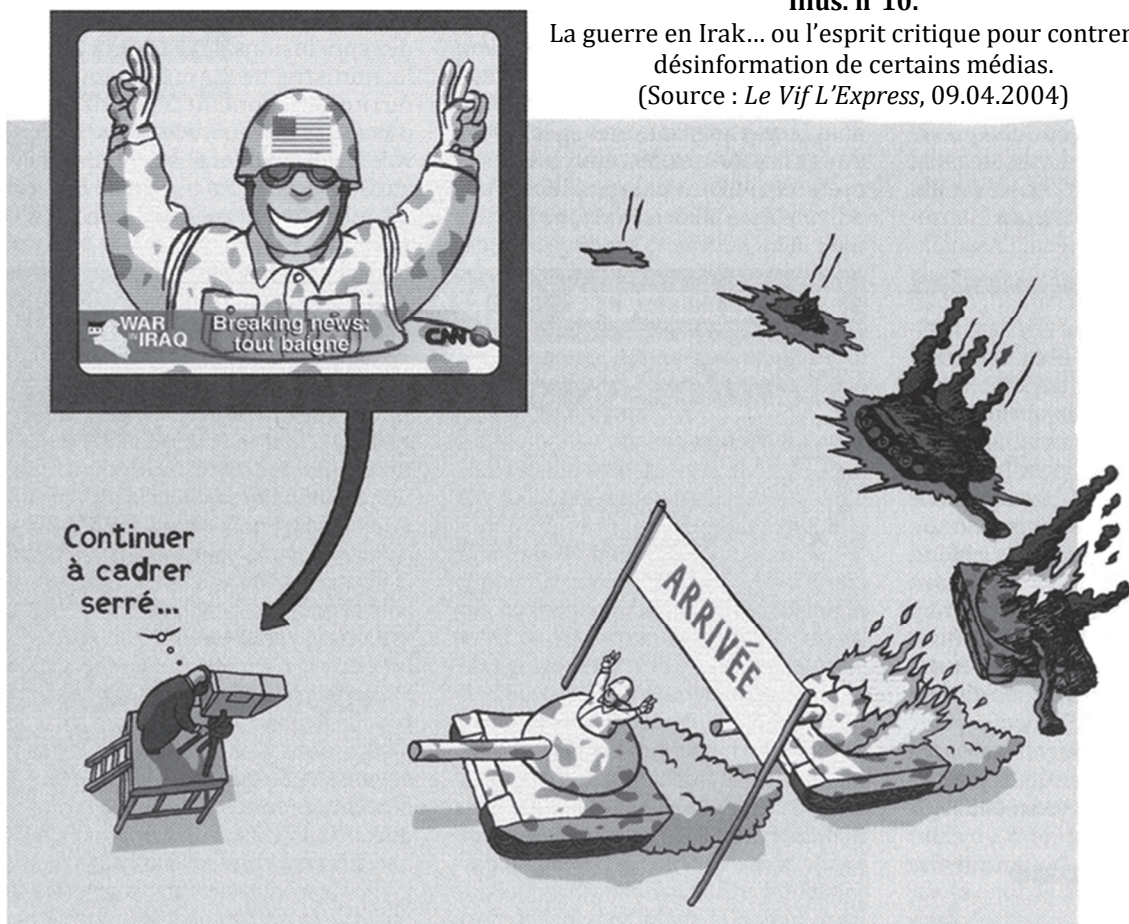
Illus. n°7.
Délimitation des données collectées.



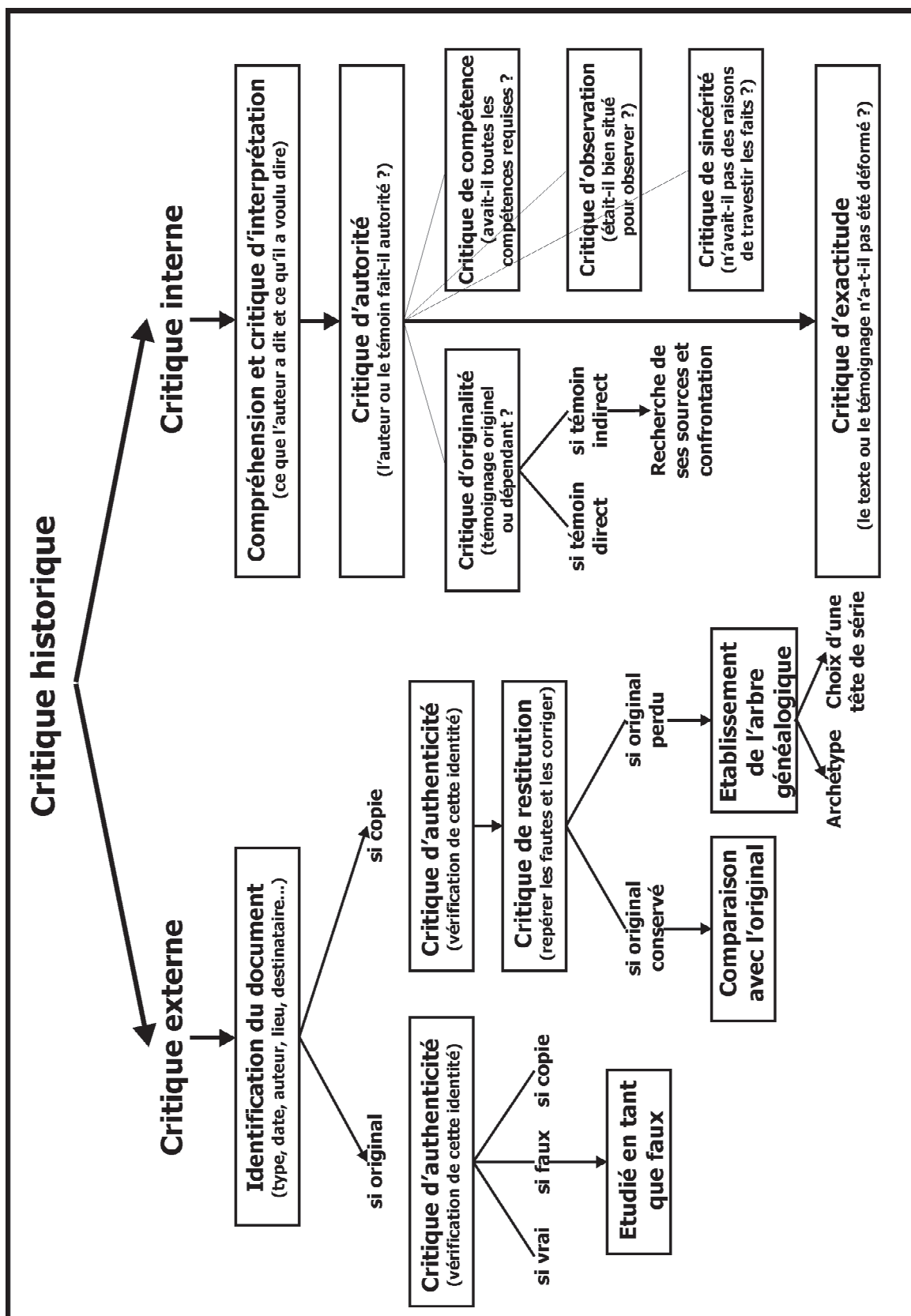
Illus. n°8.
La grande salle de l'hôtel de Culembourg .



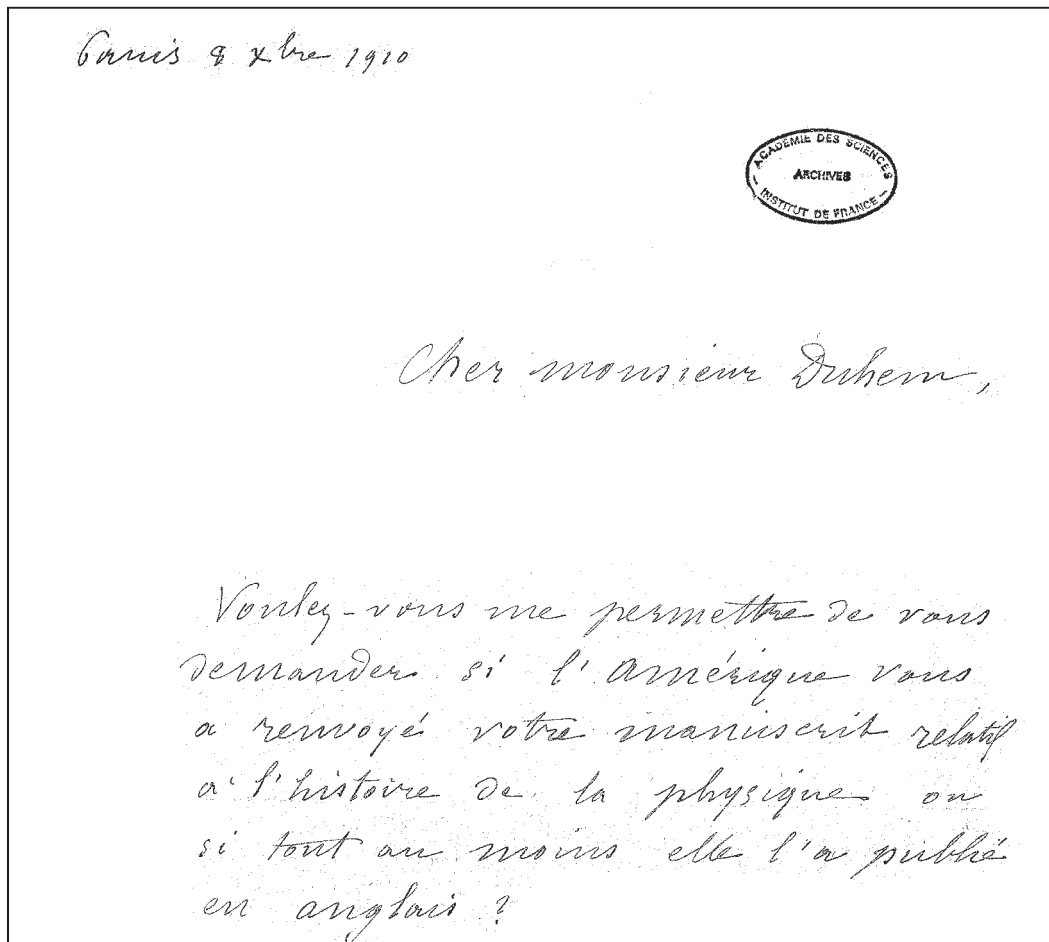
Illus. n°9.
L'école au service de l'économie ?
(Source : *Imagine*, février 2002, n°30)



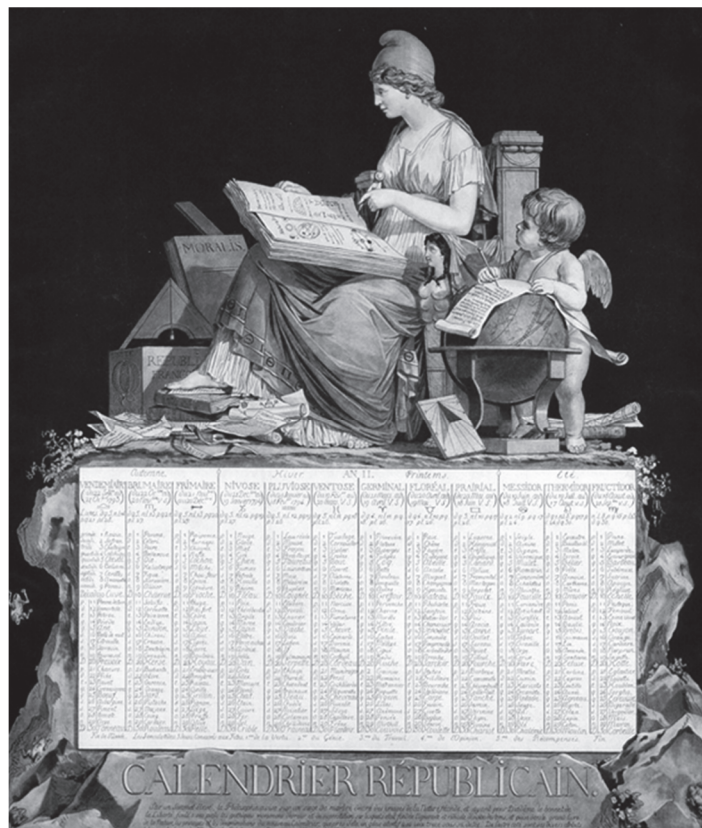
Illus. n°10.
La guerre en Irak... ou l'esprit critique pour contrer la désinformation de certains médias.
(Source : *Le Vif L'Express*, 09.04.2004)



Illus. n°11.
Schéma récapitulatif.

**Illus. n°12.**

Lettre du R.P. Bulliot à Pierre Duhem.
Source : Archives de l'Académie des
sciences de l'Institut de France (Paris)

**Illus. n°13.**

Le calendrier républicain pour l'an II
(1793-1794) par Louis-Philibert
Debucoart (1755-1832).
Source : Wikimedia Commons ([http://
commons.wikimedia.org](http://commons.wikimedia.org))



Illus. n°14.

Anachronisme ?

Source : R. Goscinny et A. Uderzo, *Astérix et la rentrée gauloise*, Paris : éditions Albert René, 2003, p. 37.



Illus. n°15.

Charte de paix d'Amédée de Genève munie de ses sceaux.

Source : <http://www.archives.cg74.fr/?id=482>.



Illus. n°16.

Photogramme tiré de « Verdun, visions d'histoire » (Léon Poirier, 1928).

Source : *La Documentation photographique*, n°2 485, 6448, p. 9³.



Illus. n°17.

ANONYME, Joseph Staline avec Voroshilov, Molotov et Lejov (v. 1930) ; Joseph Staline avec Voroshilov et Molotov (photographie retouchée v. 1940).
Source : D. GIRARDIN – Chr. PIRKER, *Controverses : une histoire juridique et éthique de la photographie*, p. 39.



Illus. n°18.
Cherchez l'erreur...



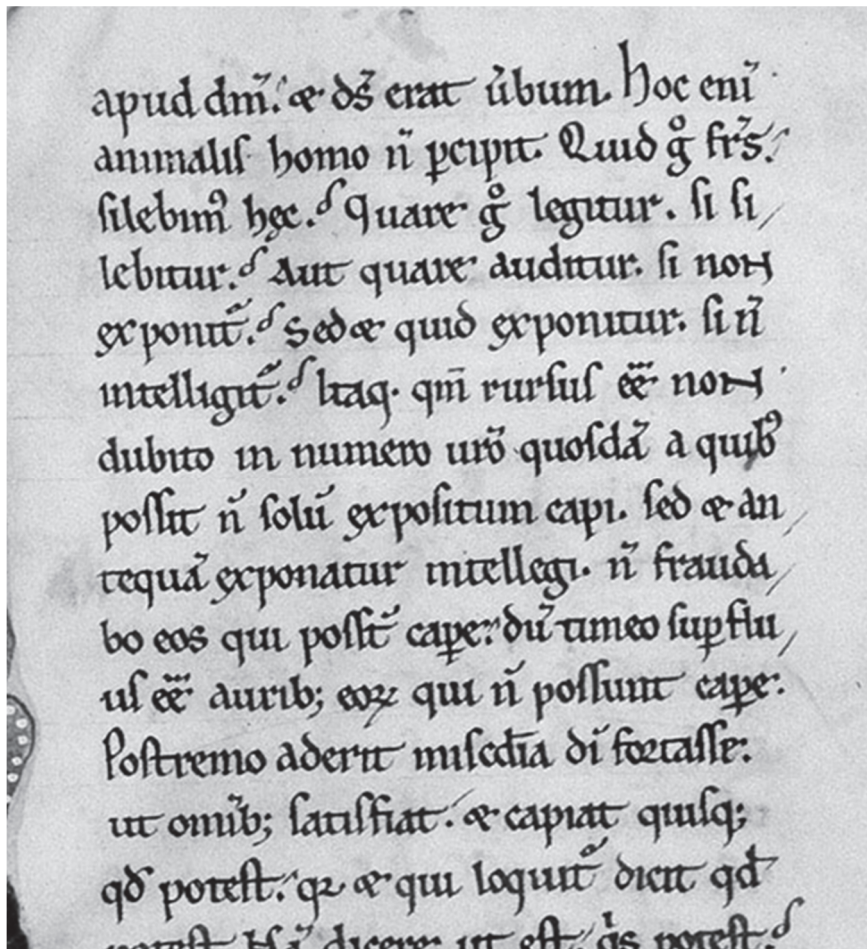
Illus. n°19.
Source : Le Vif/L'Express, 24/08/2007, p. 49.



Illus. n°20.
L'image originale.



Illus. n°21.
L'image retravaillée par Alain Resnais.



Illus. n°22.

Exemple d'abrégations latines.

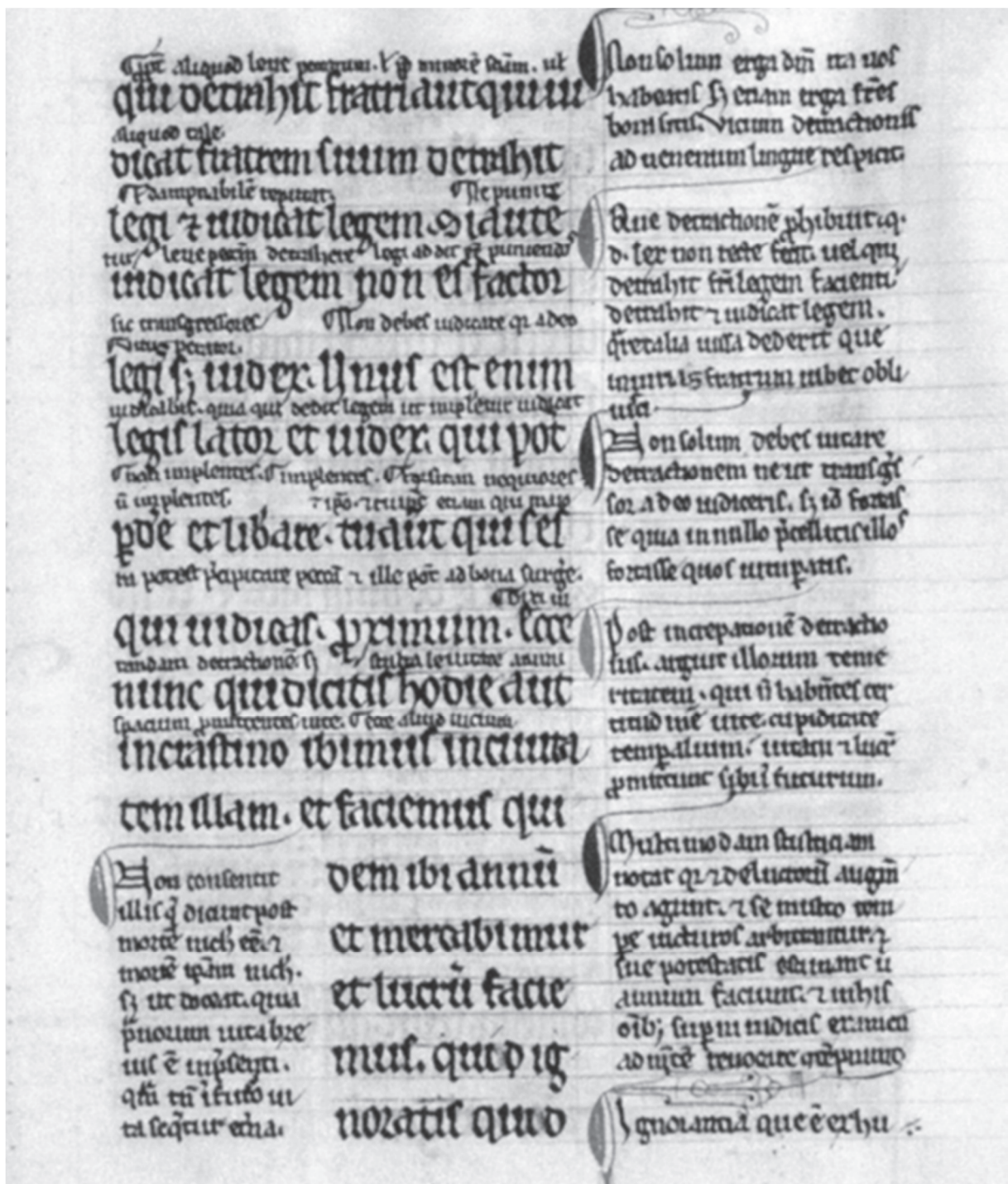
Source : *Le moyen âge en lumière : manuscrits enluminés des bibliothèques de France* / sous la direction de Jacques Dalarun, [Paris]: Librairie Arthème Fayard, 2002, p. 279.

Illus. n°23.

Dictionnaire pour la résolution des abrégations latines.

Source : Maurice Prou, *Manuel de paléographie latine et française*, 3^e édition, Paris : Librairie Alphonse Picard et fils, 1910, pp. 312-313.

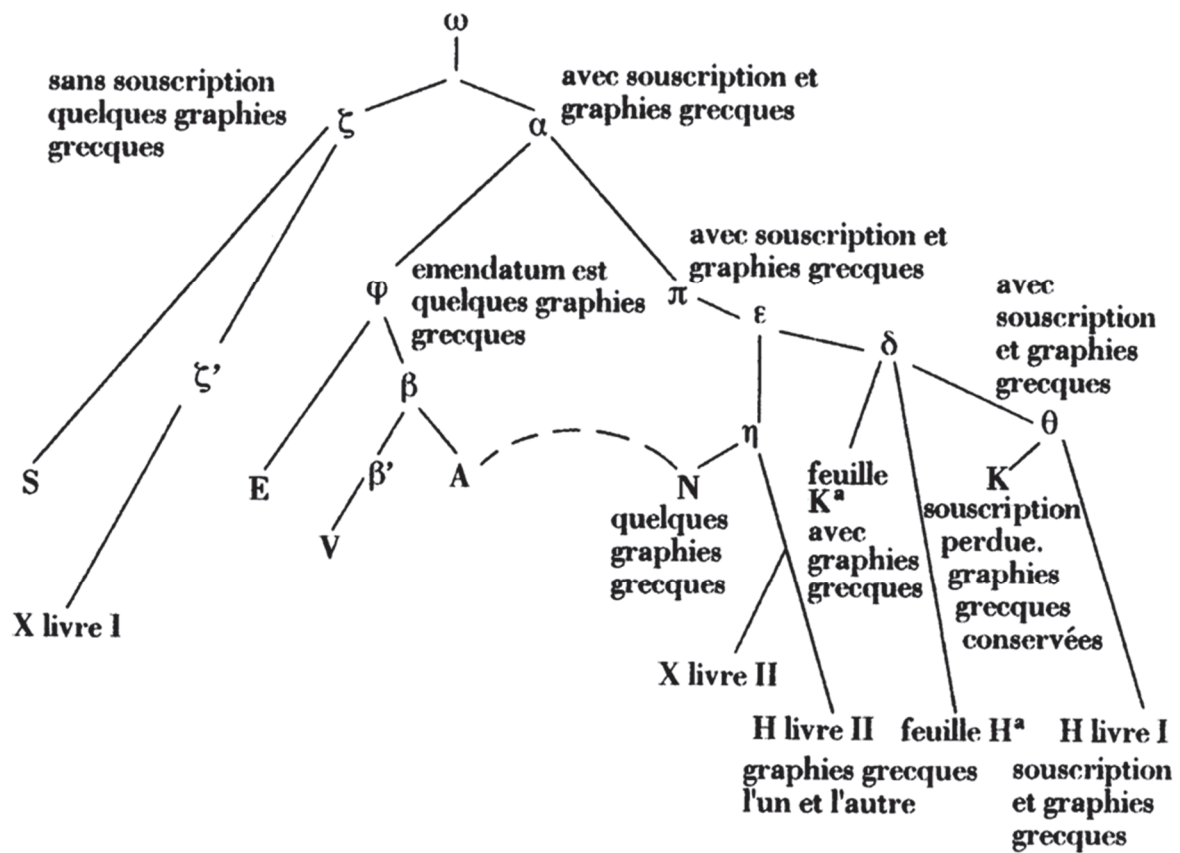
ā	aut	abominā	abominabile	accīde	accidente	adversā	adversariū
ā ^o	aliter	ablativū	ablativum	accōi	accusationi	adversitatē	adversitate
allegata	allegata	absentia	absentia	actū	actum	adverso	adverso
amata	amata	absque	absque	ad ^{te}	actualiter	anime	anime
argumentum	argumentum	absolutio	absolutio	actionibus	actionibus	aecclēsiarū	aecclēsiarū
alternativas	alternativas	abstractio	abstractio	adhuc	adhuc	affirmatio	affirmatio
affirmativum	affirmativum	actus	actus	aliquid	aliquid	affirmativa	affirmativa
animati	animati	alicujus	alicujus	aliud	aliud	affectum	affectum
Ambrosius	Ambrosius	alicui	alicui	aliquod	aliquod	affectione	affectione
absolute	absolute	alicui	alicui	aliud	aliud	agitur	agitur
abbas	abbas	accidentales	accidentales	additio	additio	agreditur	agreditur
abbatissa	abbatissa	actione	actione	additur	additur	angelica	angelica
abbatissa	abbatissa	accusat	accusat	adesse	adesse	aggravari	aggravari
abbate	abbate	accipitur	accipitur	adhibent	adhibent	angeli	angeli
abbati	abbati	accipiendo	accipiendo	adhibetur	adhibetur	angelorum	angelorum
abbatia	abbatia	accidentalis	accidentalis	adinvicem	adinvicem	angelus	angelus
abbas	abbas	accusativum	accusativum	administratio-	administratio-	agendum	agendum
abbatissa	abbatissa	accerrima	accerrima	nem	nem	agunt	agunt
abbatis	abbatis	accidentia	accidentia	adquisita	adquisita	animus	animus
				advocati	advocati		



Illus. n°26.

Manuscrit glosé.

Source : *Le Moyen Âge en lumière : manuscrits enluminés des bibliothèques de France /* sous la direction de Jacques Dalarun, [Paris] : Librairie Arthème Fayard, 2002, p. 12.



Illus. n°27.
 Exemple de généalogie (*Stemma codicum*) conduisant à la mise en évidence d'un archétype (noté ω).
 Source : Macrobe, *Commentaire au songe de Scipion, livre I* / texte établi, traduit et commenté par M. Armisen-Marchetti, Paris : Les Belles Lettres, 2001, p. lxxxvii.

Illus. n°28.
 Jean Clouet, « François I^{er} ». Source : Beckett, *Mille chefs d'œuvre de la peinture* / traduction-adaptation de D. Alibert-Kouraguine et Ét. Schelstraete, Paris : Éditions du club France loisirs, 2000, p. 90.

75 Mais il faut bien remarquer que le nombre sept multiplié par lui-même donne l'âge qui passe pour parfait et que l'on appelle ainsi, ce qui fait qu'un homme de cet âge, puisqu'il a dès lors atteint la perfection sans avoir encore dépassé ce point, est capable de conseils, sans être encore considéré comme inapte aux exercices de force ¹⁷¹.

76 Mais lorsque la décade, qui est elle aussi un nombre absolument parfait, est unie à un nombre parfait, l'ἑπτάς (hebdomade), pour donner un compte de dix fois sept ou sept fois dix années, les physiciens considèrent que ce nombre est la borne de l'existence et qu'il limite l'étendue parfaite de la vie humaine ¹⁷². Et qui dépasse ce terme, exempté qu'il est de tout devoir, se trouve disponible pour le seul exercice de la sagesse, se consacre tout entier à persuader autrui, et le respect lui est dû puisqu'il est libéré d'autres fonctions : de la septième à la dixième hebdomade les devoirs varient selon les capacités physiques conservées jusque là par chacun.

Anatomie humaine

77 Le même nombre gouverne la disposition des organes du corps entier. Il y a en effet à l'intérieur du corps humain sept organes noirs, comme disent les Grecs : la langue, le cœur, le poumon, le foie, la rate, les deux reins ¹⁷³ ; et sept autres, avec les veines et les méats afférents à chacun, sont chargés de recevoir et de rejeter la nourriture et l'air : le gosier, l'estomac, le ventre, la vessie et les trois principaux intestins, dont l'un s'appelle *dissiptum*, celui qui sépare le ventre et les autres intestins ; le deuxième est le *medium*, que les Grecs

75. Notandum uero quod, cum numerus septem se multiplicat, facit aetatem quae proprie perfecta et habetur et dicitur, adeo ut illius aetatis homo, utpote qui perfectionem et adtigerit iam et necdum praeterierit, et consilio aptus sit nec ab exercitio uirium alienus habeatur.

76. Cum uero decas, qui et ipse perfectissimus numerus est, perfecto numero, id est ἑπτάδι, iungitur ut aut decies septeni aut septies deni computentur anni, haec a physicis creditur meta uiuendi, et hoc uitae humanae perfectum spatium terminatur. Quod quisquis excesserit, ab omni officio uacuus, soli exercitio sapientiae uacat, et omnem usum sui in suadendo habet, aliorum munerum uacatione reuerendus : a septima enim usque ad decimam septimanam, pro captu uirium quae adhuc singulis perseuerant, uariantur officia.

77. Idem numerus totius corporis membra disponit. Septem sunt enim intra hominem quae a Graecis nigra membra uocitantur : lingua, cor, pulmo, iecur, lien, renes duo ; et septem alia, cum uenis ac meatibus quae adiacent singulis, ad cibum et spiritum accipiendum reddendumque sunt deputata : guttur, stomachus, aluus, uesica et intestina principalia tria, quorum unum dissiptum uocatur, quod uentrem et cetera intestina secernit, alterum medium, quod Graeci

6. 75. numerus $S X E A K H^2$: -ros H^1 || exercitio $S X E^2 A^2 H^2$: -ritio $E^1 A^1 H^1$ -rcio K || uirum $S X E A^2 H^2$: -rum $A^1 K H^1$. **76.** post perfectissimus *interpolati sunt* $K_6 H_6$ || numerus — anni *om.* $K^1 H^1$ || ἑπτάδι: *edd.* : eptadi $S X E A^2$ in ras. $K^2 i. m.$ $H^2 i. m.$, *om.* $K^1 H^1$ || perfectum $S X E A^2 H^2$: to A^1 fectum $K H^1$ || quisquis $S X^1 E^2 i. m.$: siquis $X^1 E^1 A K H$ || numerum $S X E A^2 H^2$: numer. $K H^1$ || singulis $S X E^2 A^2 K H$: li $E^1 A^1$ || officia $S X E A H^2$: -cio $K H^1$. **77.** renes $S X$: rien. $E A K H$ || quae ante ad *add.* $K H$ || accipiendum reddendumque $S X A$: a. retinendumque E accipiendumque K suscipiendumque H^1 suscipiendum reddendumque H^2 || aluus $S X E^2 A^2 K H$: alius $E^1 A^1$ || tria $S X E^2 H^2$ in ras. : tracta $E^1 A K$ || dissiptum $S E^2$: dissep. H^2 dissep. $X K H^1$ dissipatum $E^1 A$ || graeci — quod *om.* S^1 .

¹⁷¹. Philon, *De opif.* 103, est le seul à attribuer à la 7^e hebdomade la τελέσις, et encore ne s'agit-il que de la perfection intellectuelle.

¹⁷². Cf. Philon, *De opif.* 103 et 104 (citant Solon) ; Ps.-Jamblique, *Theol.* p. 66, 22 sq. De Falco.

¹⁷³. Les 7 organes internes : cf. Philon, *Leg. alleg.* I, 12 (mais le *De opif.* 118 groupe autrement les organes) ; Théon, p. 104 Hiller = II, 46, p. 172-173 Dupuis ; Ps.-Jamblique, *Theol.* p. 67, 18 De Falco ; Calcidius, 37 ; Martianus Capella, VII, 739 ; Proclus, *In Tim.* II, p. 266, 11 Diehl.

Illus. n°29.

Exemple d'une édition de texte, avec notes et variantes.

Source : Macrobe, *Commentaire au songe de Scipion, livre I* / texte établi, traduit et commenté par M. Armisen-Marchetti, Paris : Les Belles Lettres, 2001, p. 44.

Bibliographie

- [1] BLOCH (Marc), *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien* / préface de Jacques LE GOFF ; édition annotée par Étienne BLOCH. – Paris : Armand Colin, 2004. – 159 p.
- [2] DORBAN (Michel), *Critique de l'information : contribution de la critique historique*. – Louvain-la-Neuve : Academia Bruylant, 2000. – 136 p. – (Pédasup ; 41).
- [3] PYCKE (Jacques), *La critique historique : un long chemin à parcourir entre le témoignage et la synthèse*. – 3^e édition. – Louvain-la-Neuve : Academia Bruylant, 2000. – 155 p. – (Pédasup ; 20).
- [4] GENICOT (Léopold), *Simple observations sur la façon d'écrire l'histoire*. – Louvain-la-Neuve : [Service d'impression de l'Université catholique de Louvain], 1980. – 120 p. – (Travaux de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université catholique de Louvain ; 23 : Section d'histoire ; 4).

Table des matières

Préface

I. CONTENU DU COURS.....	1
II. LECTURE COMPLEMENTAIRE.....	1
III. EXERCICE PRATIQUE	1

Chap. I Qu'est-ce que l'histoire ?

I. DEFINITION	3
1. Un mot polysémique	3
2. Histoire du passé de l'homme	3
3. Différente du roman.....	4
4. Différente du journalisme.....	4
5. Différente de la philosophie.....	5

Chap. II Pourquoi l'histoire ?

I. POUR COMPRENDRE LE PRESENT	6
II. POUR FAIRE ŒUVRE DE MEMOIRE	6
III. POUR SA VALEUR EDUCATIVE	7
Tirer les leçons du passé — Est-ce possible ? — Est-ce un apport positif ?	
IV. POUR SON ETHIQUE HUMANISTE	7
Une leçon de tolérance ? — Ou une source de désillusion ?	
V. POUR RETROUVER SES RACINES	8

Chap. III

Les étapes d'une recherche historique

I. INTRODUCTION	9
II. LE CHOIX DU SUJET	9
1. De quoi peut traiter une enquête historique ?	9
A) <i>L'histoire événementielle</i>	9
B) <i>La « nouvelle histoire »</i>	9
C) <i>Conclusion</i>	10
2. Quel sujet choisir ?	11
3. La stricte délimitation du sujet	11
III. L'INTUITION DE DEPART	11
IV. LE CHOIX DU PROMOTEUR	12
V. L'ELABORATION DU QUESTIONNAIRE	12
1. Savoir où l'on va	12
2. Un questionnaire en évolution perpétuelle	12
La lecture de la littérature secondaire — La collecte des données de la littérature primaire	
3. Un questionnaire resté partiellement en suspend	13
VI. LE TRAVAIL HEURISTIQUE	14
1. La lecture de la littérature secondaire	14
A) <i>La science est cumulative</i>	14
B) <i>La faisabilité de la recherche</i>	14
C) <i>Questionnaire, méthodologie et vérification de la recherche</i>	15
D) <i>Littérature secondaire et littérature primaire</i>	15
2. La recherche des sources d'informations	16
3. L'avis autorisé des spécialistes	16
VII. L'ETABLISSEMENT DE LA METHODE	16

1. Choix et adaptation de la méthode.....	16
2. Vérification de la pertinence de la méthode retenue	17
VIII. LA COLLECTE DES DONNEES.....	17
1. La délimitation de cette collecte	17
2. Collecte et réflexion.....	18
3. Collecte et représentativité.....	18
IX. L'ECRITURE DU RECIT.....	18
1. Nécessité	18
2. Ordre.....	19
3. Style.....	19
A) Adapté.....	19
B) Clair.....	19
C) Bref.....	20
D) Précis.....	20
4. Contenu	20

Chap. IV

Qu'est-ce que la critique historique ?

I. DEFINITION	22
Quelques exemples de définition — Définition proposée	
II. UTILITE.....	23
1. Pour le chercheur en histoire.....	23
A) Portée négative.....	23
Débusquer les erreurs pour ne pas les reproduire	
B) Portée positive.....	24
Repérer les anomalies à expliquer — Dénicher la part de vérité que contient ce faux — Apprécier l'influence historique de ce faux	
2. Pour le professeur d'histoire.....	25
A) L'évaluation de ses sources d'informations.....	25
B) L'évaluation des manuels scolaires.....	25

C) <i>La transmission de l'esprit critique</i>	26
3. Pour l'élève et le citoyen.....	26
A) <i>La critique historique au service de la critique de l'information</i>	26
Développer la critique de l'information... par le biais de la critique historique	
— Conclusion	
B) <i>Un contrôle de l'information plus nécessaire que jamais</i>	27
4. Conclusion	27

Chap. V

Notions préliminaires

I. TYPES DE DOCUMENTS.....	28
II. CRITIQUE EXTERNE ET CRITIQUE INTERNE	28
Critère externe et/ou interne ? — Critères externes — Critères internes	
III. APERÇU GENERAL DE LA DEMARCHE CRITIQUE.....	29

Chap. VI

La critique externe

I. INTRODUCTION	31
II. L'IDENTIFICATION DU DOCUMENT.....	31
1. Introduction.....	31
2. Le type de document.....	32
3. L'auteur	32
A) <i>Complexité de cette notion</i>	32
L'auteur intellectuel et/ou l'auteur matériel — L'auteur officiel — Le cas des documents audiovisuels	
B) <i>Les documents anonymes</i>	33
C) <i>Les erreurs d'attribution</i>	33
D) <i>Les pseudonymes</i>	34
E) <i>Comment identifier, démasquer ou retrouver l'auteur ?</i>	34
4. La date.....	35
A) <i>Introduction</i>	35
B) <i>Les documents non ou insuffisamment datés</i>	35

« Terminus post quem » et « terminus ante quem »	
<i>C) Les documents datés selon une autre chronologie</i>	36
<i>D) Les documents mal datés</i>	37
5. Le lieu	38
6. Le destinataire	38
7. Le commanditaire	39
8. Conclusion	39
III. LA CRITIQUE D'AUTHENTICITE	39
1. Introduction.....	39
2. Les actes officiellement « authentifiés »	40
Portée véritable de cette « authentification » — Étude des caractères ex-	
ternes et internes de l'acte	
3. Les documents narratifs.....	41
Fiabilité des informations accessoires — Le cas des « mots historiques »	
4. Les sources matérielles.....	42
5. Les sources iconographiques	42
6. Les sources sonores	45
7. Les sources audiovisuelles	45
8. Conclusion	46
Le document se présente comme un original — Le document se présente	
comme une copie	
IV. LA CRITIQUE DE RESTITUTION	46
1. Introduction.....	46
2. Copie et modification de l'original	47
<i>A) Modifications inconscientes</i>	47
<i>B) Modifications conscientes</i>	48
3. Le processus de restitution	49
<i>A) La correction (emendatio)</i>	49
<i>B) Le choix de la meilleure copie</i>	49
La tradition directe — La tradition indirecte	

Chap. VII La critique interne

I. INTRODUCTION	52
II. LA CRITIQUE D'INTERPRETATION	52
1. Introduction.....	52
2. Comprendre ce que l'auteur a dit	53
A) <i>Une parfaite maîtrise de la langue et du vocabulaire</i>	53
B) <i>Une lecture attentive</i>	54
C) <i>Une lecture intégrale</i>	54
D) <i>Une lecture exempte de préjugés</i>	54
E) <i>Une lecture exempte d'anachronismes</i>	54
3. Comprendre ce que l'auteur a voulu dire	55
A) <i>Le document textuel</i>	55
B) <i>Le document figuré</i>	55
Principes généraux — Le portrait	
C) <i>Le témoignage oral</i>	57
III. LA CRITIQUE D'AUTORITE.....	57
1. Introduction.....	57
2. La critique d'originalité.....	58
A) <i>Le témoin est-il direct ?</i>	58
B) <i>Le témoin n'est-il pas indirect ?</i>	59
3. La critique de compétence.....	60
4. La critique de sincérité.....	60
Par intérêt personnel — Par intérêt collectif	
CONCLUSION	62
ILLUSTRATIONS	63
BIBLIOGRAPHIE	78